



**Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

Rapport Annuel de la Performance pour l'année 2022

Mission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Septembre 2023

Sommaire

| | |
|---|----|
| Axe 1: Présentation générale des réalisations les plus importantes de la mission pour l'année 2022 | 3 |
| Résumé des réalisations stratégiques les plus importantes de la mission..... | 4 |
| Les résultats de l'exécution du budget de la mission | |
| Axe 2 : Réalisations des programmes de la mission | 9 |
| Programme “ Enseignement supérieur ”..... | 10 |
| Résultats de performance du programme..... | |
| Résultats de l'exécution du budget du programme..... | |
| Programme “ Recherche scientifique ”..... | 23 |
| Résultats de performance du programme..... | |
| Résultats de l'exécution du budget du programme..... | |
| Programme “ Œuvres universitaires ”..... | 39 |
| Résultats de performance du programme..... | |
| Résultats de l'exécution du budget du programme..... | |
| Programme “Pilotage et appui”..... | 53 |
| Résultats de performance du programme..... | |
| Résultats de l'exécution du budget du programme..... | |

Axe 1:
Présentation générale
des réalisations les plus importantes
de la mission pour l'année 2022

1- Résumé des réalisations stratégiques les plus importantes de la mission :

La vision stratégique de la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Tunisie repose sur le développement d'un système de formation moderne, innovant ayant un rayonnement international et un rôle pionnier dans le développement sociétal, sur une recherche scientifique distinguée au service d'un développement intelligent et durable, ainsi que la fourniture des meilleurs services et une assistance plus complète en faveur des étudiants.

Les orientations stratégiques suivantes ont été fixées pour la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et incluses au niveau du Plan quinquennal de développement 2021-2025 :

- Développer la qualité de la formation universitaire et soutenir l'employabilité des diplômés tout en renforçant les opportunités d'apprentissage à distance et tout au long de la vie et en développant la qualité et la performance du secteur de l'enseignement supérieur privé.
- Appuyer la recherche scientifique et l'innovation en créant des start-ups, en diffusant la culture scientifique dans la société et en instaurant l'économie du savoir.
- Développer la vie étudiante en soutenant les activités de prise en charge des étudiants d'une part, et en valorisant le volet culturel, récréatif et sportif pour enrichir la personnalité de l'étudiante et de l'étudiant et l'enraciner dans un environnement citoyen sain.

Les priorités de la mission s'articulent autour de :

L'adaptation des offres de formation au marché de l'emploi à travers les mécanismes de co-construction, de certification et de formation non académique.

Un financement compétitif de la recherche scientifique orienté vers les priorités nationales, en diversifiant ses sources et en appuyant les capacités du système au niveau de ses ressources humaines et de ses infrastructures, tout en instaurant un système de qualité.

L'amélioration des conditions d'hébergement et de restauration universitaires en développant la capacité d'accueil et les services offerts aux étudiantes et aux étudiants et en soutenant les activités culturelles et sportives au sein de l'espace universitaire.

Malgré les répercussions négatives de la pandémie « Covid-19 » sur le plan économique et social, le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique a démontré une capacité à innover

pour produire des solutions qui répondent aux besoins de la société en temps de crise et appuyer l'enseignement virtuel et l'utilisation de la numérisation et des technologies de communication dans de nombreux secteurs.

Dans le domaine de la formation, les universités tunisiennes ont poursuivi leurs efforts pour améliorer leurs indicateurs afin de continuer à figurer dans le classement annuel publié par la revue « **Times High Education** », où 6 universités maintenaient un rang de +1000 en 2022 et deux (02) universités ont pu entrer dans le classement +1000 du classement annuel THE, qui sont l'Université de Tunis et l'Université de Gabès.

Le nombre de programmes de formation ayant reçu une accréditation académique parmi les programmes éligibles à l'accréditation dans les établissements universitaires tunisiens a atteint 44 programmes en 2022, et ils concernent les filières de formation en ingénierie et en médecine.

Un système d'information interactif dédié à l'annuaire tunisien des offres de formation universitaire a été réalisé : www.uni-formation.rnu.tn et a été officiellement lancé le 24 mai 2022 et comprend 3.678 formations universitaires.

Le « Guide tunisien des offres de formation universitaire » est considéré comme un guide de référence qui contient une liste détaillée des formations universitaires habilitées dispensées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche des secteurs public et privé. La liste précitée comprend toutes les formations nationales en licence, masters et doctorats du système « LMD » et comprennent également les parcours de formations nationales hors système LMD (études de médecine, études d'ingénieur, architecture, Bachelor's...).

Dans le cadre de l'appui à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur, il convient de noter que depuis 2020, un processus d'évaluation et de développement du réseau des centres de carrières, et de certification des compétences 4C et d'amélioration de sa gouvernance a été lancé en coordination avec l'Agence Américaine pour Développement international (USAID) dans le cadre du projet TUNISIA JOBS. Dans ce cadre, un travail a été réalisé pour concevoir et développer un modèle de Gouvernance et de Business Model à travers un contrat avec un expert international.

En 2022, la mise en œuvre de la phase « Renforcement des compétences » du projet précité a été lancée par l'organisation des sessions de formation des formateurs avec la participation des représentants de cinq universités pilotes (Tunis, Al-Manar, Jendouba, Sousse, Kairouan et Sfax) dans les spécialités suivantes :

- « Mécanisme de programmation et d'évaluation des stages » du 03 au 07 janvier 2022

- « Gestion des centres de carrières et de certification des compétences » du 21 au 25 février 2022
- « Global Career Development Facilitator » (formation certifiante) du 22 août au 16 septembre 2022.

En parallèle, des travaux ont été menés pour améliorer les services fournis à travers le système d'information des centres de carrières et de certification des compétences www.4C.tn en coordination avec l'entreprise qui l'a développé et avec le financement du projet TUNISIA JOBS.

En parallèle, des travaux sont en cours pour améliorer le cadre juridique des centres de carrières et de la certification des compétences.

Dans le cadre de l'appui à l'excellence de la recherche scientifique et de la valorisation de ses résultats, en 2022, les actions suivantes ont été menées :

- Instaurer progressivement des financements compétitifs pour pousser les structures de recherche à se regrouper autour de projets stratégiques de recherche prioritaire ou à valoriser des résultats de recherche innovants et valorisables. En effet, les financements compétitifs des programmes de recherche sont en évolution chaque année et le financement des laboratoires et unités de recherche a également été liés à la production scientifique. Dans ce cadre, il a eu une évolution positive du nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues à facteur d'impact qui a augmenté de 12,34% au cours de l'année 2022 par rapport à l'année 2021.
- Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre de programmes stratégiques et de développement en partenariat avec le secteur économique et social à travers le mécanisme de la recherche fédérée. Au cours de l'année 2022, une évaluation des projets financés au sein de ce mécanisme a été réalisée avec la participation de toutes les parties intervenantes.
- Création de l'Agence tunisienne d'évaluation et d'accréditation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le cadre de la révision et de l'harmonisation des systèmes d'évaluation conformément aux normes internationales.
- Initier l'élaboration d'une vision intégrée pour le développement des études doctorales en adoptant une approche participative avec les universités, les établissements les centres de recherche, les directeurs des écoles doctorales et les présidents des commissions de thèses, de manière à accroître leur qualité et à valoriser le rôle des écoles doctorales au sein du système national de recherche scientifique. Au cours de l'année 2022, une école doctorale a été créée à l'École nationale d'ingénieurs de Sousse, en attendant l'évaluation du reste des demandes de création.
- Soutenir et renforcer les programmes de coopération bilatérale, avec les pays arabes, africains, européens, asiatiques et américains, qui représentent un vecteur d'évolution vers des programmes et

des réseaux multilatéraux et multidisciplinaires, à l'image des programmes européens. Dans ce cadre, des projets communs ont été lancés avec la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, le Maroc et la Mauritanie.

- Soutenir les laboratoires internationaux communs et les unités de recherche spécialisés dans des domaines de priorité nationale.

- Soutenir le partenariat avec l'Union européenne et encourager et accompagner les chercheurs pour bénéficier des opportunités et des financements offerts par les programmes européens compétitifs en assurant le suivi et l'assistance technique aux chercheurs dans le montage des projets et les candidatures aux appels à projets notamment dans le cadre du Programme « Horizon Europe ».

Afin de valoriser les résultats de la recherche, un programme a été lancé pour accompagner les jeunes entrepreneurs pour la création des start-ups issues des résultats de la recherche, en partenariat avec le secteur privé et la coopération internationale française. Le nombre de Start up issus de programmes et de projets de recherche et d'innovation a eu une évolution positive au cours de l'année 2022, atteignant 7 start-ups.

Dans le domaine des œuvres universitaires, les réalisations de l'année académique 2021-2022 en matière d'activités de prise en charge des étudiants peuvent être résumées en :

- l'achèvement de la plupart des projets de construction, d'extension et d'aménagement en cours d'exécution qui sont programmés dans la plupart des établissements d'hébergement et de restauration, ce qui a contribué à l'amélioration des indicateurs d'hébergement universitaire et les conditions de restauration.

- 3 nouveaux restaurants universitaires ont entamé le processus de certification après avoir conclu un contrat avec des bureaux spécialisés en certification et commencé effectivement à réaliser les procédures et les travaux techniques et fonctionnels nécessaires à la certification des restaurants.

- Poursuivre les travaux d'actualisation des textes juridiques relatifs aux services de restauration, de logement, de bourses et de prêts universitaires, d'activités culturelles et sportives, et notamment le décret n° 516 du 30 octobre 1973 réglementant la vie universitaire.

- Développer et élargir le recours aux systèmes numériques de communication, d'information et d'orientation pour permettre un accès plus facile aux divers services universitaires à distance.

Dans le cadre de l'amélioration des services fournis par le ministère et pour apporter plus d'efficacité et d'efficacités, une vision a été élaborée pour numériser tous les services dans le cadre d'un système d'information intégré.

2- Les résultats de l'exécution du budget de la mission :

Les dépenses de la mission en 2022 se sont élevées à 1910.765 mille Dinars, alors que les crédits alloués se sont élevés à 1933.584 dollars, portant le taux d'exécution à 98,82 % dû au rythme soutenu de la réalisation de plusieurs projets d'investissement pour le programme enseignement supérieur et recherche scientifique, en plus de l'augmentation des dépenses de fonctionnement pour le programme œuvres universitaire concernant surtout les dépenses de la restauration.

En examinant les écarts enregistrés entre les prévisions et les réalisations de 2022 par programmes, on constate que les taux d'exécution des crédits de paiement par programmes ont oscillé entre 90% et 102%. Le programme de recherche scientifique a enregistré le taux d'exécution le plus élevé.

Le taux de consommation des crédits de paiement alloués pour les dépenses de rémunération était de 97.60 %, et il s'élevait à 115 % pour les dépenses de fonctionnement et à 96.91 % pour la partie des interventions. Quant aux dépenses d'investissement, le taux d'exécution des crédits de paiement alloués a atteint 105.01%.

Les crédits d'engagement ont enregistré un taux de réalisation de 96.50%.

Le programme de recherche scientifique a été appuyé par des crédits de paiement supplémentaires au niveau des dépenses d'investissement, d'un montant de 10 MD, pour couvrir le déficit au niveau de « la prime d'encouragement de la production scientifique ».

Des virements de crédits ont également été effectués pour soutenir les dépenses de fonctionnement des Offices d'Œuvres universitaires à partir du budget d'intervention du même programme et à partir du budget de rémunération du programme Enseignement Supérieur.

Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant :

Tableau 1:
Exécution du budget de la mission pour 2022 par rapport aux prévisions
Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

| Intitulé des dépenses | | Prévisions 2022 LF complémentaire (1) | Réalizations 2022 (2) | Réalizations par rapport aux prévisions | |
|------------------------------|-------------------------|--|--------------------------|--|-----------------------------|
| | | | | Montant (2)- (1) | Taux d'exécution (2)/(1) |
| Dépenses rémunération | de Crédits d'engagement | 1 445 670 | 1 411 034 | -34 636 | 97,60% |
| | de Crédits de paiement | 1 445 670 | 1 411 034 | -34 636 | 97,60% |
| Dépenses gestion | de Crédits d'engagement | 76 415 | 88 034 | 11 619 | 115,21% |
| | de Crédits de paiement | 76 415 | 88 034 | 11 619 | 115,21% |
| Dépenses d'interventions | Crédits d'engagement | 252 112 | 244 321 | -7 791 | 96,91% |
| | Crédits de paiement | 252 112 | 244 321 | -7 791 | 96,91% |
| Dépenses d'investissement | Crédits d'engagement | 222 115 | 183 032 | -39 083 | 82,40% |
| | Crédits de paiement | 159 387 | 167 376 | 7 989 | 105,01% |
| Total | Crédits d'engagement | 1 996 312 | 1 926 421 | -69 891 | 96,50% |
| | Crédits de paiement | 1 933 584 | 1 910 765 | -22 819 | 98,82% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Tableau2:
Exécution du budget de la mission pour 2022 par rapport aux estimations
Répartition par programmes

Unité: Mille dinars

| Intitulé des dépenses | | Prévisions 2022 LF complémentaire (1) | Réalizations 2022 (2) | Réalizations par rapport aux prévisions | |
|--|----------------------|--|--------------------------|--|--------------------------------|
| | | | | Montant (2)-(1) | Taux d'exécution (2)/(1) |
| Programme enseignement supérieur | Crédits d'engagement | 1 418 716 | 1 331 216 | -87 500 | 93,83% |
| | Crédits de paiement | 1 347 260 | 1 320 122 | -27 138 | 97,99% |
| Programme recherche scientifique | Crédits d'engagement | 130 548 | 154 928 | 24 380 | 118,68% |
| | Crédits de paiement | 142 652 | 146 339 | 3 687 | 102,58% |
| Programme œuvres universitaires | Crédits d'engagement | 416 245 | 410 465 | -5 780 | 98,61% |
| | Crédits de paiement | 404 206 | 408 753 | 4 547 | 101,12% |
| Programme pilotage et appui | Crédits d'engagement | 30 803 | 29 812 | -991 | 96,78% |
| | Crédits de paiement | 39 466 | 35 551 | -3 915 | 90,08% |
| Total | Crédits d'engagement | 1 996 312 | 1 926 421 | -69 891 | 96,50% |
| | Crédits de paiement | 1 933 584 | 1 910 765 | -22 819 | 98,82% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Axe 2 :
Réalisations
des programmes de la mission
Année 2022

Programme « Enseignement Supérieur »

Responsable du programme : Mr. Jilani Lamloumi, Directeur général de l'enseignement supérieur

À partir du 10 novembre 2020

1-Résultats de performance du programme :

La vision stratégique du système d'enseignement supérieur est basée sur le développement d'un système de formation de qualité et innovant et ayant un rayonnement international et un rôle de pionnier dans le développement social.

La stratégie de réforme du secteur de l'enseignement supérieur a été définie sur la base d'un diagnostic de la réalité du système à tous ses niveaux et au vu des différents acteurs qui y sont impliqués. Sur la base de ce diagnostic, les axes stratégiques du programme d'enseignement supérieur ont été identifiés, et qui s'articulent autour de :

- La production et la diffusion des connaissances et des sciences, le développement des compétences appliquées et les aptitudes comportementales, la consolidation de la culture d'initiative et la contribution à la diffusion des valeurs humaines et de citoyenneté
- Soutenir l'employabilité des étudiants, faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et offrir des services en adéquation avec les besoins de la société,

Objectif 1.1 : Promouvoir la qualité de la formation universitaire et l'orienter vers l'excellence

Cet objectif consiste à appuyer la qualité de la formation universitaire, de l'orienter vers l'excellence et d'améliorer sa rentabilité, afin d'avoir un impact positif sur le développement des compétences et des habiletés de l'étudiant et sur l'amélioration de son insertion sur le marché du travail.

L'objectif a atteint un taux de réalisation important, étant donné que ses indicateurs de performance ont enregistré les résultats suivants :

Indicateur 1.1.1 : Nombre des universités classées THE (Times Higher Education)

| Indicateur | Unité De Mesure | Réalisations 2020 (*) | Réalisations 2021 | Estimations 2022 (1) | Réalisations 2022 (2) | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 (2)/(1) | valeur cible | année |
|---|-----------------|-----------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|--|--------------|-------|
| Nombre des universités classées parmi les 600 premières | Nbr | - | 0 | 0 | 0 | 100% | 0 | 2024 |
| Nombre des universités classées entre 601 et 800 | Nbr | - | 0 | 0 | 0 | 100% | 0 | 2024 |
| Nombre des universités classées entre 801 et 1000 | Nbr | - | 0 | 0 | 0 | 100% | 1 | 2024 |
| Nombre des universités classées + 1000 | Nbr | - | 6 | 6 | 8 | 133% | 7 | 2024 |

(*) Un nouvel indicateur, adopté à partir de 2021.

Ces dernières années ont vu une entrée progressive des universités tunisiennes dans le classement annuel publié par le magazine THE (Time Higher Education), portant le nombre à 8 universités proche de 1000 en 2022. Être dans le classement est déjà un signe positif en raison des critères adoptés dans le classement des universités (enseignement, environnement d'enseignement, recherche, positionnement au niveau international, innovation).

Le taux de réalisation de l'indicateur a atteint 133%, avec l'entrée de l'Université de Tunis et de Gabès dans le classement en 2022. Cela est dû à l'effort fourni par les responsables du programme pour sensibiliser davantage les universités à l'importance d'intégrer ce classement et à l'adoption d'une approche scientifique approuvée par toutes les parties prenantes.

Les universités tunisiennes déjà classées veilleront à maintenir leur présence dans ce classement mondial en travaillant à l'améliorer pour obtenir des positions avancées.

. Indicateur 2.1.1 : Pourcentage d'établissements ayant obtenu un certificat de conformité dans la mise en place d'un système de management de la qualité selon ISO 9001 ou ISO 21001

| Indicateur | Unité De Mesure | Réalisations 2020 (*) | Réalisations 2021 | Estimations 2022 (1) | Réalisations 2022 (2) | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 (2)/(1) | valeur cible | année |
|--|-----------------|-----------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|--|--------------|-------|
| Pourcentage d'établissements ayant obtenu un certificat de conformité dans la mise en place d'un système de management de la qualité selon ISO 9001 ou ISO 21001 | Nbr | - | 2,4% | 14,6% | 1,46% | 9,93% | 34% | 2024 |

(*) Un nouvel indicateur, adopté à partir de 2021.

Le nombre d'établissements universitaires ayant obtenu une attestation de conformité à la mise en place d'un système de management de la qualité selon la norme ISO9001 ou ISO 21001 a atteint trois (03) établissements soit un pourcentage estimé à 1,46% du total des établissements universitaires.

Voici la liste des établissements ayant obtenu l'accréditation qualité (ISO9001, ISO21001) valable durant l'année 2022 :

- Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet
- Institut Supérieur d'administration des entreprises de Gafsa
- Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Gafsa

Le taux de réalisation de l'indicateur a atteint 10%, ce qui est un faible pourcentage par rapport aux estimations, ceci est dû au retard dans l'avancement du projet de modernisation de l'enseignement supérieur pour l'employabilité « Promesse », notamment les projets destinés aux établissements «PAQ-DGSE », censés contribuer efficacement à les préparer à s'engager dans le processus d'obtention de certification de conformité dans la mise en place d'un système de management de la qualité selon ISO 9001 ou ISO 21001, en plus de la lourdeur des procédures requises par le parcours de certification susmentionné.

Indicateur 3.1.1 : Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation

| Indicateur | Unité De Mesure | Réalisations 2020 (*) | Réalisations 2021 (*) | Estimations 2022 (1) | Réalisations 2022 (2) | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 (2)/(1) | valeur cible | année |
|--|-----------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|--|--------------|-------|
| Taux des programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique (internationale et locale) parmi les programmes éligibles à l'accréditation | Nbr | - | 4,8% | 6,5% | 9,57% | 146,67% | 10,9% | 2024 |

(*) Un nouvel indicateur, adopté à partir de 2021.

Le taux de réalisation de l'indicateur a atteint 146,67%, ce qui est très intéressant en raison de son rôle important dans la visibilité des programmes de formation et dans l'amélioration de leur qualité conformément aux normes internationales.

Cet indicateur est considéré comme l'un des éléments les plus importants qui sont directement liés à la qualité de la formation universitaire, en raison de son rôle important au sein des normes internationales adoptées dans l'évaluation internationale des institutions universitaires. Toutefois, le pourcentage de programmes de formation ayant obtenu une accréditation académique, parmi les programmes éligibles à l'accréditation dans les établissements universitaires tunisiens, ne représentait que 9,57% en 2022 (44 programmes sur un total de 460 programmes éligibles à l'accréditation). Ce faible taux s'explique notamment par la non-implication des filières de formation en licence et master dans le processus d'accréditation, se limitant aux filières d'ingénierie et de médecine, et ceci compte tenu de l'absence d'une culture de l'accréditation pour la majorité des programmes de formation.

Aussi, les comités de qualité au niveau des institutions universitaires, qui s'occupent de l'évaluation interne des programmes pédagogiques, ne sont pas activés comme ils le devraient et ne peuvent jouer leur rôle comme il se doit. En plus, le retard dans la création de l'Agence Tunisienne d'évaluation et d'accréditation a joué un rôle négatif dans l'instauration d'une culture d'accréditation au niveau des établissements universitaires.

Le programme veillera à remédier à ces lacunes en :

- S'efforçant à activer le rôle des comités de qualité au niveau des établissements universitaires

- Accélérant la mise en place du conseil d'établissement de l'Agence Tunisienne d'évaluation et d'accréditation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (l'agence a été créée par décret n°46 du 24 juin 2022), qui se chargera, dans un premier temps, d'évaluer les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leurs programmes de formation, d'évaluer les structures de recherche et les écoles doctorales, ainsi que les programmes et projets de recherche et d'innovation, et dans un deuxième temps, réaliser le processus d'accréditation des programmes de formation.

❖ **Les problèmes et difficultés les plus importants liés à l'objectif :**

Un certain nombre de problèmes et de difficultés ont été rencontrés et ont entravé l'atteinte des résultats souhaités de l'objectif, à savoir :

- Le manque de données et d'informations nécessaires pour certaines universités pour leur permettre de participer au classement THE.
- La difficulté des procédures liées à la certification,
- La difficulté des procédures liées à l'accréditation dans certaines spécialités et filières de formation, telles que les sciences humaines, sociales, économiques, etc.
- Variation au niveau de la qualité de la formation entre les établissements universitaires et les filières de formation en raison des différences enregistrées au niveau de nombreux facteurs, notamment le taux d'encadrement, la disponibilité des structures de recherche (laboratoires, unités de recherche...) et la qualité de l'environnement social et économique disponible.

❖ **Mesures et procédures à prendre pour éviter les problèmes et atteindre l'objectif :**

Dans la période à venir, le programme veillera à améliorer les indicateurs liés à l'objectif, à travers :

- Poursuivre l'accompagnement et le suivi des universités à travers des ateliers, durant lesquels l'accent sera mis sur l'adoption d'une méthode commune pour inclure les données nécessaires via le portail de collecte de données du magazine THE et échanger les expériences entre elles.
- Initier des procédures d'accréditation pour des nouvelles spécialités de formation telles que les sciences de gestion,
- Accélérer la mise en place du conseil d'établissement de l'Agence Tunisienne d'évaluation et d'accréditation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui se chargera de réaliser le processus d'accréditation.
- activer des comités de qualité au niveau des institutions universitaires,

- Développer le processus d’habilitation des offres de formation,
- Institutionnaliser la formation pédagogique des enseignants, et adopter des méthodes pédagogiques innovantes en promouvant la pédagogie numérique et en préparant des cours numériques interactifs
- Réviser les unités de formation horizontales au profit des étudiants et les développer.
- Développer le dispositif de formation continue et valoriser les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.
- Développer le système de recrutement et de promotion des enseignants.

Objectif 2.1 : Renforcer l'adéquation Formation-emploi

Cet objectif concerne la préparation des étudiants en fonction des besoins de la société et du marché du travail, et de fournir les conditions appropriées pour faciliter l'insertion professionnelle des diplômés. . L’objectif a atteint un pourcentage de réalisation acceptable, étant donné que ses indicateurs de performance ont enregistré les résultats suivants :

Indicateur 1.2.1 : Taux des formations basées sur des référentiels métiers

| Indicateur | Unité De Mesure | Réalisati ons 2020 (*) | Réalisati ons 2021 | Estimati ons 2022 (1) | Réalisati ons 2022 (2) | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 (2)/(1) | valeur cible | année |
|---|-----------------|------------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|--|--------------|-------|
| Taux des formations basées sur des référentiels métiers | pourcentage | - | 9.9% | 12,5% | 10,96% | 87,68% | 16,67% | 2024 |

(*) Un nouvel indicateur, adopté à partir de 2021.

Le taux de réalisation de l'indicateur a atteint 87,68 %. Le pourcentage des formations basées sur des référentiels métiers pour l'année 2022 est acceptable par rapport aux estimations, le nombre de filières de formation inscrites dans ce référentiel est de 129 filières, et ne représente que 10,96% du total des filières de formation habilitées. Ceci est principalement dû à la lenteur de l'élaboration des référentiels métiers, qui est un processus complexe faisant intervenir nombreuses parties ; à savoir les enseignants et les professionnels.

Ces guides sont considérés comme des documents de référence qui contiennent une description et une analyse précises des exigences de chaque métier et précisent ses spécifications, les normes et les conditions nécessaires à son exercice. Ceci est considéré comme essentiel dans l'élaboration de fiches

pédagogiques pour le contenu de la formation et la préparation des programmes d'enseignement. Dans la période à venir, le Ministère veillera à accélérer l'élaboration des référentiels des métiers et des compétences pour développer les cursus de formation en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, des travaux seront menés pour améliorer l'adéquation des offres de formation aux besoins réels de l'environnement économique, social et culturel en opérationnalisant les conventions de partenariat entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, qui visent notamment à favoriser la communication entre le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique d'une part et son environnement social et économique d'autre part.

Indicateur 2.2.1 : Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques

| Indicateur | Unité De Mesure | Réalisati ons 2020 (*) | Réalisati ons 2021 | Estimati ons 2022 (1) | Réalisati ons 2022 (2) | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 (2)/(1) | valeur cible | année |
|--|------------------------|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|---|---------------------|--------------|
| Taux d'étudiants bénéficiaires des activités extra-académiques | pourcentage | - | .118% | 15% | 11,08% | 73.87% | 25% | 2024 |

(*) Un nouvel indicateur, adopté à partir de 2021.

Le taux de réalisation de l'indicateur a été de 73,87%, ce qui est acceptable par rapport aux estimations. le nombre d'étudiants bénéficiaires d'activités non académiques a atteint 28430, que ne représente que 11,08% du nombre total d'étudiants. Cela est principalement dû à la diminution des fonds alloués au soutien des activités culturelles, sportives et scientifiques et l'absence des espaces équipés et dédiés aux clubs culturels, scientifiques et sportifs dans de nombreuses institutions universitaires.

Le ministère tient à améliorer la performance de cet indicateur, en raison de son impact direct sur le développement des compétences de l'étudiant et sur le développement de ses capacités d'initiative et de créativité en dehors du programme régulier de formation, ce qui augmente ses chances d'insertion au marché du travail, à travers :

- Continuer à soutenir la mise en place et la gouvernance des centres de carrières et de certification des compétences en coordination avec l'Agence américaine pour le

développement international,

- Développer et diversifier les activités culturelles et sportives dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Continuer à fournir les équipements nécessaires pour l'exercice des activités culturelles et sportives au sein de l'université,
- Encourager la participation à la vie universitaire et communautaire,
- Soutenir le réseau des diplômés « Alumni ».

❖ **Les problèmes et difficultés les plus importants liés à l'objectif :**

Un certain nombre de problèmes et difficultés ont été rencontrés et ont entravé l'atteinte des résultats souhaités de l'objectif, tels que :

- La faiblesse au niveau de l'ancrage des universités dans leur environnement régional, et l'inadéquation de la formation à la spécificité de la région, avec le déséquilibre entre les régions et l'éparpillement de la carte universitaire,
- La diminution de la capacité des entreprises à employer des titulaires de diplômes universitaires, y compris les diplômés dans les spécialités prometteuses, étant donnée de la situation économique et sociale du pays.
- Difficulté d'application des textes juridiques liés à l'ouverture sur l'environnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, ce qui a conduit au manque de développement du partenariat entre l'université et le milieu économique, notamment au niveau de la formation appliquée et les stages,
- Un manque de compétences transversales pour les étudiants (langues étrangères, notamment anglais, informatique et autres technologies de l'information et de la communication...) et l'absence de cursus, de programmes et de pédagogie adaptés pour la diffusion de la culture entrepreneuriale,
- Manque de programmes de formation des formateurs dans le domaine de la pédagogie universitaire, notamment en ce qui concerne certaines spécialisations,

❖ **Mesures et procédures à prendre pour maîtriser les difficultés et atteindre l'objectif :**

Le programme veillera, dans un prochain temps, à améliorer les indicateurs liés à l'objectif, à travers :

- Soutenir davantage les activités culturelles et académiques et veiller à leur développement en coordination avec les différents intervenants, notamment, les universités, les établissements

universitaires, les offices d'œuvres universitaires et les organisations nationales et sociales.

- Développer une culture de la citoyenneté à l'université,
- Adoption de référentiels des métiers et des compétences pour l'élaboration des cursus de formation,
- Développer le système des stages et de la formation par alternance et revoir le système d'évaluation des activités pratiques, dans ce cadre, l'adoption de la charte des stages obligatoires ou de la formation par alternance sera généralisée, ladite charte fixera le cadre général de la formation pratique des étudiants de l'enseignement supérieur,
- Élaborer le guide méthodologique pour la co-construction avec l'aide d'experts techniques dans le domaine et la formation des universitaires en méthodologie de co-construction et leur accompagnement technique et pédagogique, et au même temps motiver et attirer des professionnels pour conclure des conventions de partenariat avec les institutions universitaires afin d'établir de nouveaux parcours de formation en co-construction,
- Renforcer le partenariat entre l'université et le milieu économique et social dans les différentes étapes de formation, dans ce cadre, les moyens nécessaires seront fournis pour soutenir ce partenariat en organisant des événements, des rencontres et des journées portes ouvertes entre les diplômés et les entrepreneurs aux niveaux national et régional pour stimuler la création des projets et l'investissements, notamment dans les domaines innovants et porteurs,
- Concevoir des mécanismes pour motiver le personnel enseignant à contribuer aux activités d'ouverture sur l'environnement économique et social,
- Continuer à soutenir la mise en place et la gouvernance des centres de carrières et de certification des compétences en coordination avec l'Agence américaine pour le développement international,
- Activer les observatoires universitaires et revoir leur gouvernance,
- Travailler sur la diffusion et le soutien de supports pédagogiques horizontaux liés à la culture de l'initiative, tels que la gestion de projets, les plans d'affaires, l'entrepreneuriat et le « Business Model »,
- Continuer à développer des activités complémentaires à la formation de base (clubs, débats, séminaires...) qui accompagnent la formation à l'initiative,
- Soutenir la mise en place des pôles étudiants -entrepreneur et renforcer le partenariat.

2-Résultats de l'exécution du budget du programme :

Au total, 1347,260 de crédits ont été attribués au programme d'enseignement supérieur pour l'année 2022, et les crédits réalisés se sont élevés à 1320 122, soit un taux de réalisation de 97,99%. Le taux de réalisation des dépenses de rémunération est de 97,62%, celui des dépenses de fonctionnement est de 100% et celui des dépenses d'interventions est de 100%. Quant aux dépenses d'investissement, le taux de réalisation a atteint 105,32%, et cela est principalement dû à la progression du rythme d'exécution des projets d'infrastructure, en plus dotations accordées au budget des universités pour leur permettre de couvrir les paiements relatifs aux projets d'aménagement et d'équipement.

Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant :

Tableau3 : Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux estimations

Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

| Intitulé des dépenses | | Prévisions 2022 ----- LF complémentaire 2022 (1) | Réalizations 2022 (2) | Réalizations par rapport aux prévisions | |
|------------------------------|-------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------------|
| | | | | Montant (2)-(1) | Taux d'exécution (2)/(1) |
| Dépenses de rémunération | Crédits d'engagement | 1 250 000 | 1 220 210 | -29 790 | 97,62% |
| | Crédits de paiement | 1 250 000 | 1 220 210 | -29 790 | 97,62% |
| Dépenses de gestion | Crédits d'engagement | 32 193 | 32 193 | 0 | 100,00% |
| | Crédits de paiement | 32 193 | 32 193 | 0 | 100,00% |
| Dépenses d'interventions | Crédits | 15 203 | 15 203 | 0 | 100,00% |
| | Crédits de paiement | 15 203 | 15 203 | 0 | 100,00% |
| Dépenses d'investissement | Crédits | 121 320 | 63 610 | -57 710 | 52,43% |
| | Crédits de paiement | 49 864 | 52 516 | 2 652 | 105,32% |
| Total | Crédits d'engagement | 1 418 716 | 1 331 216 | -87 500 | 93,83% |
| | Crédits de paiement | 1 347 260 | 1 320 122 | -27 138 | 97,99% |

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau 4 : Exécution du budget du programme pour 2022 par rapport aux estimations

Répartition sous programmes et par activités (C. de paiement)

| Activités | LF 2022 Mise à Jour | Réalisations 2022 | Ecart | Taux de réalisation |
|--|---------------------------|----------------------|-------------|---------------------|
| N°1 : Gestion des ressources humaines pour les cadres d'enseignants universitaires | 6 488 | 6 222 | -266 | 95,90% |
| N°2 : Ressources humaines et logistique | 2 135 | 1 935 | -200 | 90,63% |
| N°3 : Rénovation universitaire et employabilité | 4 657 | 2 919 | -1 738 | 62,69% |
| N°4 : Évaluation, accréditation et assurance de la qualité | 701 | 590 | -111 | 84,17% |
| N°J : Infrastructure des établissements d'enseignement supérieur | 1 200 | 2 831 | 1 631 | 235,92% |
| Total Sous-Programme 1 : Pilotage de la formation universitaire | 15 181 | 14 497 | -684 | 95,50% |
| Sous-Programme 2 : Formation et enseignement à l'Université Zitouna | 13 006 | 13 710 | 704 | 105,42% |
| Sous-Programme 3 : Formation et enseignement à l'Université de Tunisie | 106 537 | 104 970 | -1 566 | 98,53% |
| Sous-Programme 4 : Formation et enseignement à l'Université de Tunis Al-Manar | 138 388 | 136 452 | -1 936 | 98,60% |
| Sous-Programme 5 : Formation et enseignement à l'Université de Carthage | 185 424 | 181 651 | -3 772 | 97,97% |
| Sous-Programme 6 : Formation et enseignement à l'Université de Manouba | 89 161 | 87 133 | -2 028 | 97,73% |
| Sous-Programme 7 : Formation et enseignement à l'Université de Sousse | 108 679 | 110 383 | 1 704 | 101,57% |
| Sous-Programme 8 : Formation et enseignement à l'Université Monastir | 99 652 | 99 002 | -651 | 99,35% |
| Sous-Programme 9 : Formation et enseignement à l'Université Kairouan | 59 000 | 57 126 | -1 874 | 96,82% |

| | | | | |
|--|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Sous-Programme A : Formation et enseignement à l'Université de Jendouba | 49 309 | 42 373 | -6 936 | 85,93% |
| Sous-Programme B : Formation et enseignement à l'Université de Sfax | 182 367 | 185 242 | 2 876 | 101,58% |
| Sous-Programme C : Formation et enseignement à l'Université de Gabès | 89 447 | 83 678 | -5 769 | 93,55% |
| Sous-Programme D : Formation et enseignement à l'Université Gafsa | 50 209 | 42 486 | -7 723 | 84,62% |
| Sous-Programme E : Formation et enseignement à l'Université virtuelle | 7 422 | 7 222 | -200 | 97,31% |
| Sous-Programme F : Formation et enseignement dans les instituts supérieurs d'études technologiques | 153 479 | 154 195 | 716 | 100,47% |
| Total Général | 1 347 260 | 1 320 122 | -27 137 | 97,99% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Il convient de noter que le taux de réalisation varie selon les activités

En effet, bien qu'il ait dépassé 90% pour la plupart d'entre elles, il a été inférieur aux prévisions pour les autres activités, puisqu'un taux d'environ 85% a été enregistré uniquement pour l'activité « évaluation, accréditation et assurance qualité », en raison du manque de ressources humaines de l'Instance d'évaluation, d'accréditation et d'assurance qualité et de l'inadéquation du cadre juridique avec son activité. Dans ce contexte, l'Agence Tunisienne d'évaluation et d'accréditation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a été créée, qui comprend l'Instance d'évaluation, d'accréditation et d'assurance qualité et d'accréditation et le comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique.

En plus, le taux de réalisation de l'activité rénovation universitaire et employabilité n'a pas dépassé 62,69% en raison du retard accusé dans la mise en œuvre de certaines activités programmées dans le cadre du programme de Modernisation de l'Enseignement Supérieur pour l'employabilité «Promesse» financé par la Banque mondiale, au niveau des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En plus, Le taux de réalisation des universités Manouba, Jendouba et Gafsa, n'était pas très élevé, notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissements, en raison des difficultés d'achèvement des procédures de passation des marchés publics relatifs à l'aménagement et à l'équipement.

Programme Recherche Scientifique

Responsable de programme : Bellassoued Mourad

Chargée du programme depuis 2022

1- Résultats de performance du programme :

La vision stratégique du ministère considère que le système de recherche et d'innovation doit être un vrai pilier d'une économie de savoir et de technologie à même de faire face aux changements et de répondre aux besoins émergents et aux exigences du développement durable, en s'appuyant sur une stratégie basée sur l'amélioration de la performance du système de recherche scientifique pour atteindre les standards internationaux d'excellence et de qualité et l'amélioration de son impact sur le développement économique et social.

Le secteur de la recherche scientifique est considéré comme un secteur vital compte tenu de l'importance de son rôle dans la mise en place d'une économie de savoir étant donné les transformations profondes et rapides que connaît l'économie mondiale, dont le savoir est devenu l'une des sources les plus importantes de richesse et de croissance économique, dès lors l'accent a été mis sur les mécanismes permettant au secteur de soutenir l'effort de développement du pays pour assurer la bonne intégration de l'économie nationale dans son environnement régional et mondial à travers un système de recherche et d'innovation excellent, efficace et ouvert qui répond aux priorités du développement durable et de l'économie du savoir fondée essentiellement sur :

- La promotion de l'excellence en matière de recherche scientifique et d'innovation
- L'instauration d'une recherche et innovation à fort impact qui répond aux priorités du développement durable et de l'économie du savoir
- L'amélioration de l'efficacité du système de recherche et d'innovation et le renforcement de son ouverture et son rayonnement au niveau international

Dans ce cadre, des travaux sont menés au sein du programme de recherche scientifique pour atteindre les deux objectifs stratégiques suivants :

- Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique

- Améliorer l'impact de la recherche et innovation sur le développement économique et social.

Compte tenu de la situation économique, sociale et politique critique, que ce soit au niveau national, régional ou international, des choix ont été retenus tenant compte des moyens disponibles et de l'utilisation optimale des ressources disponibles et sur la révision des priorités et des orientations du secteur de la recherche scientifique pour répondre aux défis émergents et urgents du pays.

tous les opérateurs publics ont participé, bien qu'à des degrés différents, à cet effort en contribuant à l'atteinte des deux objectifs susvisés à travers l'amélioration de la qualité de la production scientifique des centres de recherche, selon leurs spécialités respectives, ainsi que par le renforcement de l'ouverture sur l'environnement économique et social.

Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique

- **Présentation de l'objectif :**

L'objectif reflète l'orientation stratégique du secteur pour la consolidation de l'excellence de la recherche scientifique et l'innovation. Cette excellence de la recherche se concrétise par la production et la création des nouvelles connaissances scientifiques et techniques de haute qualité.

La capacité de produire des connaissances de valeur et de haute qualité est l'un des critères les plus importants adoptés pour mesurer le progrès réel des pays. A cet effet, soutenir l'excellence de la recherche scientifique et son rayonnement permet l'implication de la Tunisie dans des partenariats scientifiques qui consolident et améliorent les outputs du système de recherche scientifique de manière à le rendre capable de suivre le rythme des changements et évolutions technologiques rapides et de réaliser le progrès et le développement.

Afin de suivre le degré d'atteinte de cet objectif, un indicateur sur l'évolution du volume de la production scientifique a été adopté, ainsi que l'indicateur sur la publication scientifique dans des revues scientifiques indexées reconnues par des organismes de classification internationaux, de même un indicateur sur le classement des universités selon la classification internationale URAP a été adopté et ça permet de mesurer la qualité de la recherche scientifique de l'université par rapport aux autres universités.

Ces indicateurs permettent d'apprécier

- * la dynamique de la recherche au niveau national, et l'effort fourni par les chercheurs tunisiens,
- * la qualité des résultats de la recherche,

*la performance et la visibilité des universités tunisiennes.

Il est à noter que tous les indicateurs de performance liés à cet objectif ont enregistré des progrès reflétant ainsi le succès à surmonter les effets de la pandémie, et cela a été fait, notamment grâce à la mise en place d'un ensemble d'activités et la mobilisation des fonds nécessaires à leur réalisation.

Indicateur 2.1.1 : Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues à facteur d'impact de quartiles Q1 et Q2:

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Comparaison entre réalisations et prévisions 2022 | Valeur cible | Année |
|---|-------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|--------------|-------|
| Indicateurs 2.1.2 : Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues à facteur d'impact de quartiles Q1 et Q2 | Taux | %69.30 | %71.11 | 70.5 % | 73.48% | 104% | 71.5% | 2024 |

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2022.

Le pourcentage de réalisation de l'indicateur a dépassé les prévisions, s'élevant à 104%, et ce grâce aux mesures prises par le ministère dans le cadre de sa stratégie visant à soutenir l'excellence et le rayonnement de la recherche scientifique. Le pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues à facteur d'impact pour les quartiles Q1 et Q2 a connu une évolution de 71,11% en 2021 à 73,48% en 2022.

On note qu'au cours de l'année 2022, le pourcentage d'articles du quartile Q1 a poursuivi son augmentation, atteignant 40.50% par rapport au total des articles publiés dans des revues à facteur d'impact Q1, Q2, Q3 et Q4, contre 37.35% en 2021, dépassant ainsi le taux d'évolution du pourcentage d'articles de la Q2, qui n'a pas dépassé 32,29 %, ce qui reflète la tendance à la hausse du pourcentage d'articles de haute qualité par rapport au total des publications scientifiques dans des revues à facteur impact, qui est un indicateur important de l'évolution d'une production scientifique nationale d'excellence, notant que les réalisations de l'indicateur en 2022 ont dépassé les prévisions, grâce à la stratégie adoptée par le Ministère relative à :

- L'incitation des chercheurs à créer une dynamique de recherche efficace et ayant un rayonnement international à travers la création d'une prime d'encouragement de la production

scientifique dont l'attribution dépend des critères liés au nombre et à la qualité des publications scientifiques,

- Adopter des critères liés au volume et à la qualité de la production scientifique pour le financement des structures de recherche et des centres de recherche
- Sensibiliser les universités à l'importance d'améliorer la qualité de la production scientifique pour pouvoir avancer dans les classements internationaux des universités et pour permettre à leurs structures de recherche d'obtenir des fonds compétitifs et ce, à travers l'organisation des journées sur le classement des universités.
- Consacrer la qualité de la production scientifique entant que critère d'évaluation au niveau des concours de recrutement et de promotion.
- Tenir compte du volume de la production scientifique et sa qualité pour l'évaluation des dossiers de candidature par les jurys de thèses et d'habilitation

Malgré l'évolution de cet indicateur, le ministère veille à l'amélioration du pourcentage de publications dans des revues à facteur d'impact classées dans les 10 % premiers (Publications in the Top 10 % journal percentiles of citation score), notant que ce pourcentage a connu une évolution au cours de l'année 2022, atteignant 14,8% contre 13,8% en 2021.

Le Ministère veille à améliorer le ratio Field-Weighted Citation Impact, qui s'est élevé à 1,14 en 2022 contre 1,02 en 2021, un indicateur qui reflète la visibilité et la qualité de la production scientifique.

Indicateur 2.1.2 : Nombre de publications scientifiques publiées dans des revues indexées:

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Comparaison entre réalisations et prévisions 2022 | Valeur cible | Année |
|---------------------------------------|--------|-------------------|-----------------|-------------------|---|--------------|-------|
| Taux d'évolution des revues indexées: | nombre | 9400 | 8900 | 10560 | 118% | 9200 | 2024 |
| | % | 8.89% | 9.87% | 12.34% | 118% | 1.09% | |

Le volume de la production scientifique a connu une nette amélioration, puisqu'il a atteint au cours de l'année 2022 un taux de croissance de 12.34% par rapport à l'année 2021, Notant qu'une diminution a été enregistrée au niveau du nombre d'actes de conférences par rapport au nombre d'articles scientifiques, ce qui est dû notamment à la situation économique du pays et à la baisse de la valeur du dinar, qui a affecté le niveau de participation des chercheurs tunisiens aux conférences scientifiques à l'étranger.

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2022

Au cours de l'année 2022, il y a eu une amélioration de l'indicateur relatif au volume de la production scientifique par rapport aux estimations, puisque le volume de la production scientifique en Tunisie a augmenté de 12,34%, pour atteindre en 2022 un nombre de 10.560 publications scientifiques, contre 9.400 en 2021, dépassant les prévisions estimées à 8.900, soit un taux de réalisation équivalent à 118%.

Il est à noter que le nombre d'actes de conférences est faible par rapport au nombre d'articles, puisqu'il a atteint 1 642 en 2020 et n'a pas dépassé 1 337 en 2022, alors que le nombre d'articles est en augmentation contenue, atteignant 8 141 en 2022 contre 7 547 articles scientifiques en 2021, ce qui confirme la continuité de l'activité de recherche malgré les contraintes et les difficultés, imposés par la crise sanitaire et l'efficacité des mesures prises par le ministère pour soutenir les chercheurs et les établissements de recherche en tirant vers l'excellence et le rayonnement des résultats de la recherche scientifique.

Cette tendance à la hausse du nombre de publications scientifiques est due à divers facteurs, notamment :

- Les choix stratégiques pris par le ministère visant notamment à motiver les chercheurs à créer une dynamique de recherche efficace et à rayonnement international à travers l'instauration d'une prime d'encouragement à la production scientifique, pour un montant alloué de 10 MD et environ 4 128 chercheurs bénéficiaires. , sachant que son octroi est basé sur des critères liés à la production scientifique et à sa qualité, qui sont d'ailleurs les mêmes critères pour le financement les structures de recherche, les grilles d'évaluation adoptés pour les concours de recrutement et de promotion et par les commissions de thèses

- Le retour progressif des manifestations scientifiques après l'assouplissement des restrictions de déplacements imposées par la crise sanitaire mondiale, qui a provoqué le report de conférences scientifiques, de missions de recherche et le montage des projets de recherche dans le cadre de la coopération internationale

- continuation du financement des contrats postdoctoraux, qui représentent 35,20% des crédits alloués aux écoles doctorales, pour un coût total de 880,2 MD, en plus des recommandations données aux responsables de structures de recherche et aux coordinateurs de projets de recherche financés dans le cadre des programmes de coopération internationale afin de réserver une part du budget des projets à recruter des chercheurs post doctorat et profiter des compétences disponibles pour améliorer le volume et la qualité de la production scientifique

- Renforcer les partenariats scientifiques, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, de manière à développer les capacités des chercheurs tunisiens et à soutenir leur activité scientifique

-Renouveler les abonnements électroniques aux revues scientifiques de haute qualité, pour un montant total de 13 MD, et bien sélectionner les éditeurs afin de permettre aux chercheurs tunisiens d'accéder aux nouvelles recherches et résultats scientifiques et de développer leurs activités scientifiques dans les divers domaines scientifiques.

Il convient de noter que ces abonnements ont permis au ministère d'accéder à la base de données Scival, ce qui a permis de mieux connaître la performance du système de recherche scientifique en Tunisie, de suivre ses indicateurs de performance et de les comparer avec les performances des autres pays., ce qui constitue un outil d'aide à la décision et permet de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la performance du système de recherche scientifique en Tunisie.

Outre ces facteurs, la création de portails et de plateformes électroniques ouverts au niveau international dans le cadre de la tendance vers une science ouverte a eu un impact sur l'évolution du rythme de la production scientifique, car la science ouverte permet aux chercheurs de coopérer et de contribuer respectivement aux recherches. Ainsi, les recherches seront accessibles à tous dans des conditions permettant la réutilisation, la redistribution et la reproduction des données de base et des méthodes scientifiques.

Indicateur 2.1.3 : classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique:

| Indicateur performance de | | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Comparaison entre réalisations et prévisions 2022 | Valeur cible | Année |
|---|--|--------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|--------------|-------|
| classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique | Nombre des universités classées dans le top 500 | Nombre | 0 | 0 | 1 | 0 | 0% | 1 | 2024 |
| | Nombre des universités classées dans le top 1000 | Nombre | 4 | 4 | 4 | 4 | 100% | 5 | 2024 |
| | Nombre des universités classées dans le top 1500 | Nombre | 4 | 4 | 4 | 6 | 150% | 6 | 2024 |
| | Nombre des universités classées dans le top 2500 | Nombre | 8 | 8 | 8 | 8 | 100% | 9 | 2024 |

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2022

Le nombre d'universités tunisiennes au sein du classement URAP est resté stable, s'élevant à 11 universités, en effet, les universités de la Manouba et de Sousse ont rejoint le Top 1500, l'Université de la Manouba est classé 1427 contre 1539 en 2021, réalisant une progression de 112 rangs et l'Université de Sousse est classée 1451 contre 1508 en 2021, progressant de 57 rangs, cependant aucune université tunisienne n'a été classé au top 500, contrairement à ce qui a été attendu, l'université de Tunis El Manar n'a pas pu améliorer son classement pour intégrer cette catégorie, elle a plutôt chuté du rang de 590 au rang de 620. Cette baisse s'est accompagnée d'une diminution de son score total de 322,24 en 2021 à 323,36 en 2022, malgré l'amélioration du score accordé pour la coopération internationale de 49 à 53,63

En général, les résultats obtenus sont considérés comme satisfaisants, étant donné que l'avancement dans ce classement est un processus complexe et implique divers facteurs, et les résultats souhaités nécessitent un travail cumulatif et continu à moyen et long terme

Sachant que le maintien du classement des universités est en soi une performance, étant donné que le classement international est compétitif et nécessite un effort et un travail continus.

Les résultats susmentionnés reflètent l'effort déployé par le ministère pour la sensibilisation des universités à l'importance d'améliorer leur classement international, étant donné que le classement assure leur visibilité et constitue l'un des facteurs permettant d'améliorer les partenariats scientifiques internationaux et d'attirer des étudiants étrangers.

Dans ce cadre, des journées de sensibilisation et d'information relatives au classement des universités ont été organisées, afin de booster les universités vers plus d'excellence et de rayonnement international

Indépendamment des résultats obtenus, le ministère continue de faire face à un certain nombre de défis qui impactent les indicateurs de performance du système de recherche scientifique, en adoptant des solutions à moyen et à court terme qui ont été débattues dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de développement.

Problématiques et difficultés :

Pour faire face à certains facteurs qui peuvent avoir un impact sur la réalisation de cet objectif, le ministère s'est efforcé de trouver des solutions urgentes et de prendre un ensemble de mesures pour surmonter les problématiques qui pourraient en résulter. Il s'agit notamment de :

- La gestion des études doctorales et le système d'octroi des bourses pour les inscrits au doctorat doivent être revus afin de favoriser l'excellence et la qualité.
- La diminution du nombre de doctorants, et leurs non éligibilité à la prime d'encouragement de la production scientifique,
- Le rythme croissant de l'immigration des compétences scientifiques tout âges confondus
 - l'augmentation du nombre des professeurs de l'enseignement supérieur détachés auprès des universités étrangères dans le cadre de la coopération technique, qui a impacté l'encadrement des doctorants.

- Les chercheurs tunisiens détachés auprès des universités étrangères ne mentionnent pas leur université d'origine lors de la publication de leurs recherches, ce qui affecte l'indicateur de production scientifique de ces universités.
- la non maîtrise de l'anglais par un nombre important des chercheurs, notamment dans le domaine des sciences humaines, ce qui affecte leur capacité à publier dans des revues scientifiques à facteur d'impact
- Le coût élevé de la publication dans des revues scientifiques à facteur d'impact devient contraignant pour les structures de recherche et limite le rythme de publication de la recherche scientifique tunisienne,
- Faible visibilité des revues nationales qui ne sont pas indexées
- La contribution limitée des compétences tunisiennes à l'étranger à la promotion du système,
- Des mécanismes de financement compétitifs qui doivent faire l'objet d'une révision et d'une évaluation de leur efficacité.
- La faiblesse des financements publics des structures de recherche ainsi que les ressources provenant de l'ouverture sur l'environnement économique et social,
- La faiblesse des ressources humaines, notamment les techniciens spécialisés et les chercheurs à plein temps,
- La dégradation des infrastructures des structures de recherche et le manque d'équipements.

Mesures et actions adoptées :

Les mesures prises pour réduire l'impact des facteurs susmentionnés sont les suivantes :

- Initier l'élaboration d'une vision intégrée pour le développement des études doctorales en adoptant une approche participative avec les universités, les établissements, les centres de recherche, les directeurs des écoles doctorales et les présidents des commissions de thèses, afin d'élaborer des propositions qui contribuent à promouvoir les écoles doctorales et à valoriser leur rôle au sein du système national de recherche scientifique.

Dans ce cadre, on a commencé à réviser les textes juridiques régissant les études doctorales notamment le décret n° 2422 du 23 juin 2008 relatif au plagiat académique qui a été soumis au Conseil des universités

- entamer la révision du système de bourses de doctorat afin de l'adapter aux exigences d'excellence.

- Organiser des formations en anglais en coopération avec le British Council au profit des chercheurs, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales, dans l'objectif d'améliorer la qualité de la rédaction de leurs travaux de recherche afin qu'ils puissent être publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture.
- Motiver les chercheurs et les inciter à accroître leur production scientifique et à en améliorer la qualité en poursuivant l'octroi de la prime d'encouragement à la production scientifique, pour laquelle des crédits ont été alloués de l'ordre de 10 millions de dinars et sont répartis en adoptant une méthodologie précise et transparente basée sur les critères de qualité et d'excellence.
- élaborer une stratégie pour l'indexation des revues nationales et l'amélioration de leur visibilité au niveau international,
- Poursuivre le recours aux contrats de recherche au profit des docteurs et des contrats postdoctoraux et améliorer les conditions de travail des jeunes chercheurs en leur permettant de bénéficier d'une couverture sociale et d'une rémunération à la hauteur de leurs qualifications.
- Allouer une part significative des crédits d'investissement aux structures de recherche (les laboratoires, les unités de recherche et les écoles doctorales), qui constituent le meilleur cadre pour développer les activités de recherche.
- Continuer à rationaliser la gestion des reliquats des crédits, en les réaffectant pour soutenir les structures et les infrastructures de recherche, et en réservant une part pour financer des contrats postdoctoraux.
- Soutenir un financement compétitif des structures de recherche (laboratoires, unités de recherche et écoles doctorales), sur la base de critères précis garantissant la transparence de la répartition des fonds et soutenant leur excellence, leur rayonnement et la qualité de leur production scientifique.
- La mise en place progressive des fonds compétitifs pour pousser les structures de recherche à se regrouper en consortium autour de projets stratégiques et prioritaires de recherche ou à valoriser des résultats de recherche innovants et valorisables qui seront transférés au secteur productif ou encore à créer des start-ups innovants.
- Soutenir et diversifier les partenariats scientifiques dans les domaines liés aux priorités nationales de recherche, tels que la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique,
- veiller à l'amélioration des infrastructures de recherche scientifique en allouant les fonds nécessaires aux unités des services communs de recherche, en entretenant les équipements scientifiques et en finançant les constructions

Objectif 2.2 : amélioration de l'impact de la recherche-innovation sur le développement socio-économique

Cet objectif consiste à valoriser les résultats de la recherche, à améliorer le transfert de connaissances et à développer le partenariat entre le secteur de la recherche et le secteur de la production, afin de booster la contribution du système de recherche scientifique et d'innovation au développement économique et social de manière à accroître la valeur ajoutée scientifique des activités économiques et à soutenir la transition vers un modèle de développement basée sur la connaissance et l'intelligence

Indicateur 2-2-1 : Nombre des brevets d'invention nationaux, internationaux et obtentions végétales

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Comparaison entre réalisations et prévisions 2022 | Valeur cible | Année |
|------------------------------------|--------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|--------------|-------|
| Brevets d'invention nationaux | Nombre | 32 | 81 | 85 | 93 | % 109 | 100 | 2024 |
| | taux | -53% | %153 | 8% | 14.81% | | 12.3% | |
| Brevets d'invention internationaux | Nombre | 0 | 0 | 7 | 1 | % 14 | 5 | 2024 |
| | taux | %-100 | %0 | 40-% | - | | 25% | |
| Obtentions végétales | Nombre | 0 | 3 | 7 | 0 | 0% | 3 | 2024 |
| | taux | %0 | - | -71% | 0% | | 50% | |

Au cours de l'année 2022, concernant les demandes des brevets d'invention nationaux, l'indicateur a atteint un taux de réalisation de 109%, dû principalement à l'organisation de plusieurs sessions de sensibilisation et de formation assurées par les agents chargés de la valorisation au ministère au profit des responsables des unités de valorisation, des chercheurs et des étudiants dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la protection par les brevets. L'ouverture des concours de recrutement et de promotion pour les années 2021 et 2022 a également incité les chercheurs à protéger leurs recherches par des brevets.

Ces différentes activités ont permis :

- une amélioration qualitative au niveau de la formulation des demandes de brevets d'inventions
- l'implication de certains établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la protection par les brevets
- l'augmentation du nombre des contrats pour la protection et la valorisation des droits de la propriété intellectuelle dans les établissements universitaires et de recherche au cours de l'année 2022 tels que des contrats de partage de propriété (19 dossiers déposés conjointement entre établissements ou avec un partenaire économique), des contrats de confidentialité, des contrats de recherche participative, des contrats de transfert de propriété de brevets et contrats de licence pour exploiter un brevet ou un savoir-faire technique.

Quant à l'extension de la protection des demandes de brevet d'invention au niveau international, une seule demande a été publiée en 2022 et cela est principalement dû au fait que les recherches participatives avec les structures scientifiques étrangères n'ont pas repris leurs rythme d'avant la pandémie de Corona, outre le coût excessif de cette procédure et l'absence d'un manuel de procédures concernant la prise en charge du ministère des frais d'enregistrement de l'extension de protection à l'étranger

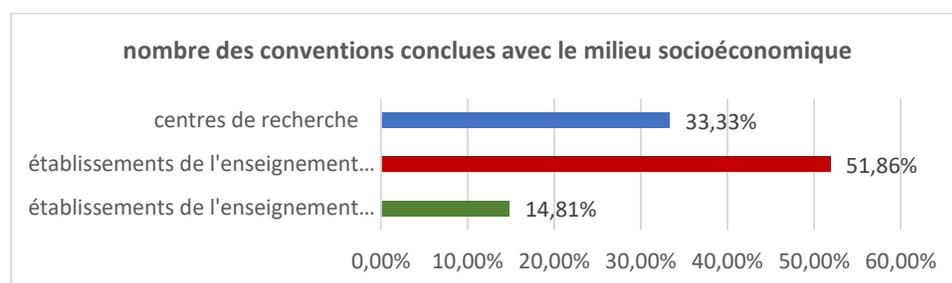
Quant aux obtentions végétales, aucune demande n'a été enregistrée à cet effet

Indicateur 2-2-2 : Taux d'évolution du nombre des conventions conclues avec le milieu socioéconomique

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Comparaison entre réalisations et prévisions 2022 | Valeur cible | Année |
|--|-------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|--------------|-------|
| Indicateur 2-2-2 :taux d'évolution du nombre des conventions conclues avec le milieu socioéconomique | nbre | 138 | 163 | 160 | 162 | 101.25% | 200 | 2024 |
| | % | | 18% | -23.8% | -0.61% | | 11.1% | |

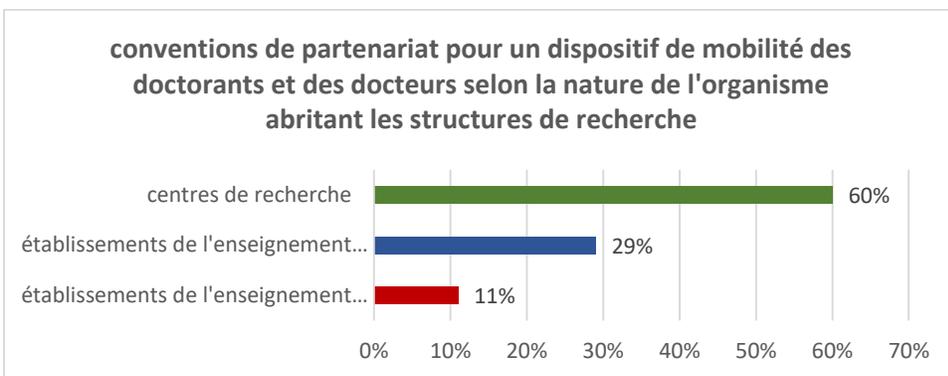
au cours de l'année 2022, le même rythme de réalisation de l'indicateur de l'année 2021 a été maintenu et la valeur prévue pour l'année 2022 a été atteinte, en effet Les structures publiques de recherche dans les établissements d'enseignement et de recherche et les établissements publics de recherche ont pu conclure 162 conventions de partenariat avec des entreprises pour renforcer la collaboration et le partenariat afin de mettre en œuvre des projets de recherche et de développement permettant de transférer les résultats de recherches innovants, sous forme de brevets d'invention, d'expertise ou de savoir-faire au profit du secteur de production et de services

Les conventions conclues avec le milieu économique et social ont été réparties selon les établissements hébergeant les structures de recherche comme suit :



A cet égard, et dans le cadre du mécanisme MOBIDOC de mobilité des doctorants et docteurs, 35 conventions de partenariat ont été conclues avec les entreprises. Ce mécanisme vise à rapprocher la recherche des utilisateurs potentiels, en effet, les chercheurs sont appelés, à travers ce mécanisme à mener et à poursuivre des recherches innovantes et ayant un impact positif sur les entreprises afin de transférer les résultats de leurs recherches au tissu socio-économique et d'améliorer les opportunités de leurs intégrations dans la vie professionnelle.

Le graphique suivant, relatif à la répartition des conventions selon la nature des entités dont relèvent les structures de recherche, montre que plus de 50 % de ces conventions ont été conclues entre des entreprises et des centres de recherche, ce qui explique l'orientation vers la recherche-développement de ce partenariat



Indicateur 2-2-3 : nombre des start up et des spin-off créés à partir des programmes et projets de recherche

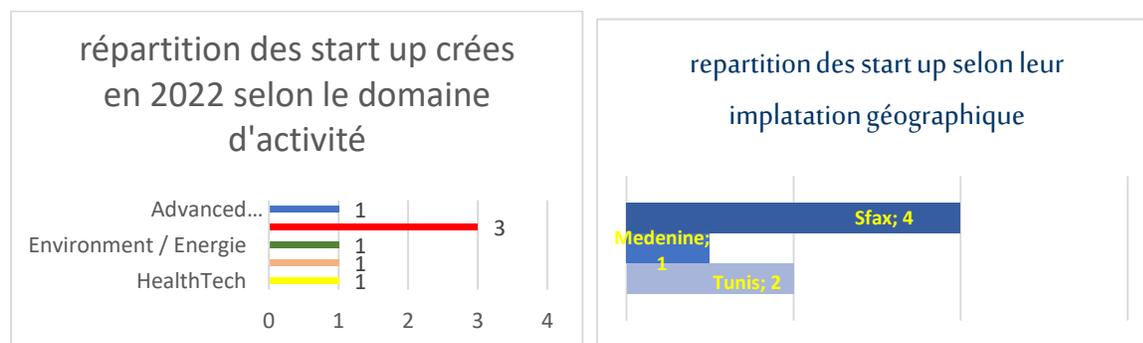
| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Comparaison entre réalisations et prévisions 2022 | Valeur cible | Année |
|--|-------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|---|--------------|-------|
| Indicateur 2-2-3 : nombre des start up et des spin-off créés à partir des programmes et projets de recherche | Nbre | 9 | 1 | 7 | 7 | 100% | 11 | 2024 |

Cet indicateur s'est amélioré au cours de l'année 2022. Le pourcentage de réalisation par rapport aux estimations de la même année a atteint 100%, ce qui est dû à l'orientation des financements du programme vers des projets innovants et créatifs à maturité technologique avancée, notamment les projets qui conduisent à la création des start-ups qui constituent une nouvelle alternative qui joue un rôle important pour le développement économique et social.

le soutien et l'accompagnement spécifique qui ont été apportés aux porteurs de projets durant toutes les étapes de réalisation des projets, tel que l'étape de développement de la maturité technologique et notamment l'étape préalable au lancement du start-up, et qui a été fait en partenariat entre les secteurs

public et privé, ont contribué à atteindre la valeur cible et à booster la création d'un accélérateur au profit de ces entreprises, qui ont tous obtenu le label Startup

Ci-dessous la répartition des start-ups selon leur domaine d'activité et leur implantation géographique.



Problèmes et difficultés rencontrés pour atteindre l'objectif :

- Les coûts liés à l'extension de la protection des demandes de brevet d'invention selon le Traité de coopération en matière de brevets et l'absence d'un manuel de procédures relatives à la prise en charge du ministère des dépenses liées à l'enregistrement de l'extension de la protection des brevets à l'étranger.
- la faiblesse de la part des chercheurs dans les revenus des inventions.
- La faiblesse de la valeur accordée aux brevets dans les grilles d'évaluation relatives aux concours de recrutement et de promotion ainsi que pour l'octroi de la prime d'encouragement de la production scientifique.
- L'absence d'un cadre juridique pour les structures de valorisation et d'innovation et de l'accélération du transfert de technologie,
- Faible interaction des universités et centres de recherche avec leur environnement économique et social,
- Faible participation du secteur privé au financement des activités de recherche et d'innovation

Mesures à prendre :

- Allouer chaque année les fonds nécessaires pour étendre la protection des demandes de brevet d'invention au niveau international et commencer à préparer un manuel de procédures relatives à la prise en charge des dépenses y afférent.

- Prendre les mesures nécessaires pour la révision des critères d'évaluation adoptés par les jurys de recrutement et de promotion ainsi que ceux adoptés pour l'octroi de la prime d'encouragement de la production scientifique, en vue d'augmenter la note accordée au nombre de brevets (dépôtés et obtenus) aux niveaux national et international.
- Réviser le décret n° 2001-2750 de 2001 fixant les critères et modalités de partage des produits d'exploitation des brevets d'invention ou de découverte afin d'augmenter la part du chercheur dans ces produits tout en réservant une part au profit du reste des inventeurs non chercheurs.
- Organiser des journées d'information en partenariat avec le ministère des finances pour présenter les incitations accordées aux entreprises dans le cadre de la loi de finances pour les années 2021 et 2023, pour le financement de la recherche et de l'innovation.
- Orienter les programmes de financement des résultats de la recherche-développement vers des secteurs porteurs et prioritaires en adéquation avec les exigences du marché concurrentiel
- Soutenir les structures d'interfaçage et les restructurer (pépinière d'entreprises, unités spécialisées, bureaux de transfert de technologie) au niveau du cadre juridique et les doter des ressources humaines et financières nécessaires,
- Mise en réseau des unités spécialisées des centres de recherche au sein des pôles technologiques qui sont chargées de la valorisation et du partenariat avec les universités, les chambres professionnelles et les secteurs de production et de services (UTCA, CONECT, UTAP).

2- Résultats de l'exécution du budget du programme :

Le total des crédits de paiement alloués au programme de recherche scientifique pour l'année 2022 s'élève à 142.652 MD, et les crédits consommés se sont élevés à 146.338, soit un taux de réalisation de 102.58%. Le taux de réalisation des dépenses de rémunération s'élève à 96.74% : celui des dépenses de fonctionnement est de 100% et pour les dépenses d'interventions, il est de 98.14%. Quant aux dépenses d'investissement, le taux de réalisation a atteint 108.44%, notant que le budget a été réduit dans le cadre de la loi de finances complémentaire ce qui a nécessité une révision des priorités entre les programmes et les projets proposés. des crédits supplémentaires de 10 MD ont été alloués au programme pour couvrir le prime d'encouragement de la production scientifique.

Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant :

Tableau3 : Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux estimations

Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

| Intitulé des dépenses | | Prévisions 2022 LF 2022 (1) | Réalizations 2022 (2) | Réalizations par rapport aux prévisions | |
|------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------|--|--------------------------------|
| | | | | Montant (2)-(1) | Taux d'exécution (2)/(1) |
| Dépenses de rémunération | Crédits d'engagement | 63064 | 61011 | -2053 | 96.74% |
| | Crédits de paiement | 63064 | 61011 | -2053 | 96.74% |
| Dépenses de gestion | Crédits d'engagement | 3940 | 3940 | 0 | 100% |
| | Crédits de paiement | 3940 | 3940 | 0 | 100% |
| Dépenses d'interventions | Crédits d'engagement | 6289 | 6172 | -117 | 98.14% |
| | Crédits de paiement | 6289 | 6172 | -117 | 98.14% |
| Dépenses d'investissement | Crédits d'engagement | 57255 | 83804 | 26549 | 146.37% |
| | Crédits de paiement | 69359 | 75215 | 5856 | 108.44% |
| Total | Crédits d'engagement | 130548 | 154927 | 24379 | 118.67% |
| | Crédits de paiement | 142652 | 146338 | 3686 | 102.58% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Tableau 4 : Exécution du budget du programme pour 2022 par rapport aux estimations

Répartition sous programmes et par activités (C. de paiement)

| Activités | LF 2022 Mise à Jour | Réalizations 2022 | Ecart | Taux de réalisation |
|--|---------------------------|----------------------|-------|------------------------|
| N°1: Evaluation des activités de recherche scientifique | 527 | 85 | -442 | 16.09% |
| N°2: Elaboration, gestion et financement des structures de recherche | 21207 | 21913 | 706 | 103.33% |
| N°3: Elaboration, gestion et financement des programmes de recherche | 7589 | 11952 | 4363 | 157.50% |

| | | | | |
|---|-------|-------|-------|---------|
| N°4: Elaboration, gestion et financement des programmes scientifiques internationaux | 15073 | 19954 | 4881 | 132.38% |
| N°7: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences de matériaux | 4 618 | 4634 | 16 | 100.35% |
| N°8: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Borj Cedria | 7 870 | 8105 | 235 | 102.98% |
| N°9: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'énergie | 7843 | 7907 | 64 | 100.82% |
| N°A: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'eau | 7998 | 7 960 | - 38 | 99.52% |
| N°B :Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Sfax | 6 578 | 6 787 | 209 | 103.18% |
| N°C: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'analyse physio chimique | 6 719 | 7037 | 318 | 104.73% |
| N°D: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du microélectronique du sousse | 5312 | 3 764 | -1548 | 70.86% |
| N°E: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du numérique | 3159 | 1 894 | -1265 | 59.97% |
| N°F: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences et technologies nucléaires | 5 888 | 5 888 | - | 100,00% |
| N°5: Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine socioéconomique | 1 442 | 1 446 | 4 | 100.29% |
| N°6: Mise en œuvre des programmes de recherche | 1 922 | 2 163 | 241 | 112.55% |

| | | | | |
|--|---------------|---------------|-------------|----------------|
| scientifique dans le domaine des civilisations et religions | | | | |
| N°G: Pilotage des activités de valorisation des résultats de recherche et du transfert technologique | 3810 | 6445 | 2635 | 169.15% |
| N°I: Promotion de la recherche scientifique | 1 547 | 1 547 | - | 100,00% |
| N°J: Diffusion de la culture scientifique | 611 | 230 | -381 | 37.69% |
| N°M: Mise en place des pôles technologiques et des espaces de l'innovation | 12113 | 3268 | -8845 | 26.98% |
| N°N: Diffusion de la culture scientifique à la cité des sciences | 6 974 | 6 975 | 1 | 100,00% |
| N°O: Diffusion de la culture scientifique au palais des sciences | 1940 | 1940 | - | 100,00% |
| N°H: Documentation scientifique et abonnements électroniques | 11912 | 14443 | 2530 | 121.24% |
| Total Général | 142652 | 146338 | 3686 | 102.58% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

D'après le tableau ci-dessus, le taux de réalisation du budget varie selon les activités, en effet, le taux d'exécution a dépassé 100% pour la plupart des centres de recherche, à l'exception du centre de recherche en numérique à Sfax dont le taux de réalisation est de 59.97% et le centre de recherche en microélectronique et nanotechnologie de Sousse dont le taux de réalisation est de 70.86% et ce, en raison de retard accusé dans les procédures d'appels d'offres pour l'acquisition des équipements scientifiques financés par le prêt de la Banque Européenne d'Investissement.

Le taux d'exécution des activités relatives à certains sous-programmes centraux a également été faible tels que :

- La mise en place des pôles technologiques et des espaces d'innovation du fait du retard engendré par la lourdeur des procédures de construction et d'équipement de certaines composantes des pôles technologiques, notamment le centre de ressources technologiques à sidi thabet.
- L'activité de la diffusion de la culture scientifique, à cause du transfert d'une partie des crédits alloués à cette rubrique suite à la réduction du budget alloué à la recherche scientifique dans le cadre de la loi de finances complémentaire.,

- L'activité d'évaluation des activités de recherche due aux difficultés rencontrées par le système d'évaluation du fait du manque de moyens humains du comité national d'évaluation des activités de recherche et de la complexité des procédures administratives. Dans ce cadre l'agence tunisienne d'évaluation et d'accréditation a été créée suite à la fusion du comité national d'évaluation des activités de recherche et l'instance d'évaluation, de l'assurance qualité et d'accréditation.

Programme Œuvres universitaires

Responsable du programme : Mme Ahlem Dakhlaoui Al Shater, Directrice générale des affaires estudiantines

En fonction depuis 2022

1- Résultats de performance du programme :

Le Programme d'œuvres universitaire vise à assurer l'assistance sociale et de sanitaire nécessaire aux étudiants tout au long de leur parcours universitaire, ainsi qu'à enrichir leur formation académique en fournissant des espaces et des équipements appropriés pour diverses activités culturelles et sportives, ce qui contribue à forger une personnalité étudiante capable de s'intégrer dans la société et qui consacre une culture de travail, de participation et de citoyenneté.

Le programme vise également à accroître l'efficacité et l'efficacite et la performance des établissements des œuvres universitaires en s'appuyant sur les moyens numériques de communication, de la fourniture et de l'exploitation des services à distance, en plus de la mise en place progressive du système de contrôle interne pour tous les processus afin d'assurer une bonne gestion et de réduire les risques.

Dans ce cadre, les priorités stratégiques du programme reposent sur l'atteinte des deux objectifs suivants :

- ✓ Développer les activités de prise en charge de l'étudiant en améliorant les conditions d'hébergement et de restauration universitaires
- ✓ Assurer le bien-être et l'épanouissement de l'étudiant par le développement des activités d'assistance psychologique et des activités culturelles, sportives et scientifiques au sein des espaces universitaires.

🚩 Objectif stratégique 3.1 : Développer les activités de prise en charge de l'étudiant :

Cet objectif vise à développer les services d'hébergement et de restauration publics en fixant des indicateurs appropriés pour l'abandon du troisième lit dans les chambres et augmenter progressivement le nombre d'établissements d'hébergement publics offrant des services intégrés pour les étudiants qui tiennent compte des besoins nécessaires et adéquats en matière de logement, y compris les aspects sanitaires, culturels, sportifs et de loisirs.

Dans le domaine de la restauration universitaire, le programme vise, à travers cet objectif, à intégrer progressivement tous les restaurants universitaires au processus de certification et à établir un système de gestion de la sécurité alimentaire conforme aux spécifications de « ISO 22000 », ce qui se reflète positivement sur le niveau de formation du personnel de restauration, ainsi que sur la qualité et les conditions d'hygiène des repas ainsi que les conditions de leur distribution.

Indicateur 3.1.1 : Taux des chambres individuelles et doubles dans les établissements d'hébergement universitaire

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 | Valeur cible | Année |
|--|-------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|--|--------------|-------|
| Indicateur 3.1.1 : Taux des chambres individuelles et doubles dans les établissements d'hébergement universitaire | Pourcentage | 77,97 % | 82,12 % | 80,83 % | %76,88 | % 95,12 | 82,42 % | 2024 |

Cet indicateur est considéré comme un indicateur de qualité, et cette année, il a enregistré une baisse par rapport à l'année précédente 2020-2021, le pourcentage de chambres individuelles et doubles est passé de 82,12% à 76,88% au cours de l'année 2021-2022, en raison de l'augmentation significative du nombre des résidents, en particulier les nouveaux arrivants à l'université, qui est passé à 61.162

résidents, enregistrant une différence d'environ 7394 résidents supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que le pourcentage d'étudiantes résidentes détient toujours la plus grande partie des résidents avec 74,17%, il est à signaler que la baisse de cet indicateur est conjoncturelle et est susceptible de connaître une évolution positive au cours des deux prochaines années après la stabilité du nombre des demandes de logement et le retour au rythme habituel pour le nombre de bacheliers, ainsi que l'achèvement prévu d'un certain nombre de projets d'extension et d'aménagement entamés dans la plupart des établissements d'hébergement et la reprise de leur exploitation.

Indicateur 3.1.2 : Taux des établissements universitaires d'hébergement offrant des services intégrés

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 | Valeur cible | Année |
|--|-------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|--|--------------|-------|
| Indicateur 3.1.2: Taux des établissements universitaires d'hébergement offrant des services intégrés | Pourcentage | 58,68% | %49,46 | 66,66 % | %54,73 | % 82,10 | 70,10 % | 2024 |

Cet indicateur fait également partie des indicateurs importants de mesure de la qualité de l'hébergement universitaire et vise à doter l'ensemble des établissements d'hébergement par la plupart des équipements sanitaires, culturels et sportifs.

Malgré l'évolution de cet indicateur par rapport à l'année précédente de 49,46% (2020-2021) à 54,73% (2021-2022), ces résultats restent inférieurs aux estimations et aux attentes, en raison du déséquilibre au niveau de la répartition des résidents entre les régions, malgré le recours à la sous-traitance ainsi que l'arrêt de l'exploitation de certaines salles et compartiments dans les foyers objet des travaux d'extension et d'aménagement

Indicateur 3.1.3: Taux de croissance des restaurants universitaires engagés dans le processus de certification.

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 | Valeur cible | Année |
|--|-------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|--|--------------|-------------|
| Indicateur 3.1.3 : Taux de croissance des restaurants universitaires engagés dans le processus de certification | Nombre | 05 | 07 | 10 | 10 | %100 (*) | 15 | 2024 |
| | Pourcentage | -- | -33% | 11 % | 42,85 % | | 50% | |

(*) Les estimations du taux de développement pour l'année 2022 par rapport aux estimations de 2021 ont été calculées lors de la préparation du projet annuel de performance pour l'année 2022, mais les réalisations réelles ont été inférieures aux attentes, ce qui a permis au taux de croissance d'évoluer malgré la stabilité du nombre de restaurants en question.

Cet indicateur est d'une importance primordiale vu que le processus de certification traite tous les aspects qualitatifs exigés pour la restauration, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, les procédures préventives et les activités de formation des cuisiniers dans le domaine de la préparation, de la diversification et de la distribution des repas.

Le nombre de restaurants engagés dans le processus de certification est passé à 10 restaurants au cours l'année universitaire 2020-2021, enregistrant l'adhésion de 3 nouveaux restaurants, à Sousse, Sfax et Gafsa.

| Offices des Œuvres Universitaires | Restaurants certifiés | | Offices des Œuvres Universitaires | Restaurants engagés dans le processus de certification | |
|--|------------------------------|------------------------------------|--|---|--|
| Offices des Œuvres Universitaires Nord | 1 | Restaurant universitaire à Mourouj | Offices des Œuvres Universitaires Nord | 1 | Restaurant universitaire Ali Douaji |
| Offices des Œuvres Universitaires Nord | 2 | Restaurant universitaire à Kélibia | Offices des Œuvres Universitaires Nord | 2 | Restaurant universitaire à Sidi Bou Saïd |
| | | | Offices des Œuvres Universitaires Nord | 3 | Restaurant de la cité universitaire VAGA à Béja |
| | | | Offices des Œuvres Universitaires Nord | 4 | Restaurant universitaire Sidi Thabet |
| | | | Offices des Œuvres Universitaires Nord | 5 | Restaurant de la cité universitaire Borj Cedria Slimane |
| | | | Offices des Œuvres Universitaires Centre | 6 | Restaurant universitaire du Pôle Technologique de Sousse |
| | | | Offices des Œuvres Universitaires Sud | 7 | Restaurant universitaire Ali Al-Nouri à Sfax |
| | | | Offices des Œuvres Universitaires Sud | 8 | Restaurant universitaire Ibn Arafa à Gafsa |

Les résultats obtenus sont très positifs compte tenu des estimations et des résultats obtenus l'année précédente avec un taux de croissance estimé à 150%.

Le coût élevé de la certification des restaurants et les délais nécessaires pour atteindre les conditions préalables pour entamer le processus de certification restent la contrainte majeure pour la réalisation des attentes, en particulier celles fixées pour la fin du plan 2023-2025.

❖ **Problèmes et difficultés :**

Malgré l'efficacité des efforts déployés pour soutenir l'infrastructure destinée à l'hébergement universitaire, la réalité actuelle de ce secteur continue à poser de nombreuses difficultés, notamment :

- Le manque persistant des ressources humaines dans les établissements des œuvres universitaires, en particulier dans les établissements nouvellement créés, compte tenu de l'absence de recrutement nécessaire pour compenser les départs et les retraités, notamment au niveau des nutritionnistes, des techniciens supérieurs de la santé, le personnel de nettoyage et de gardiennage.
- Le recours obligé et récurrent à la sous traitance et à l'exploitation des bâtiments en location pour faire face à l'insuffisance de la capacité d'hébergement dans certaines régions et ce, malgré les insuffisances constatées dans beaucoup d'eux et l'impossibilité de réaliser des grands travaux pour améliorer leur fonctionnalité.
- La faiblesse du nombre de conventions conclues entre les établissements d'hebergement universitaires et les médecins de santé en raison du tarif estimé à 15 dinars par séance, qui a été rejeté par l'Ordre des Médecins.
- Certains restaurants ne sont pas fonctionnels à cause des travaux d'aménagement et de rénovation et l'arrêt total d'activité de restauration de certains d'entre eux, à l'instar du restaurant du cité universitaire Omar ibn al-Khattâb.
- Le retard de réception de certains nouveaux bâtiments en raison de la perturbation des travaux et les procédures de réception par tous les intervenants, malgré l'intervention des autorités centrales et régionales concernées.
- Certains fournisseurs ne remplissent pas leurs obligations envers les établissements de restauration universitaires concernant la fourniture des produits alimentaires conformément à la qualité, aux quantités et aux délais exigés, ce qui oblige l'administration parfois à résilier certains marchés.
- La non généralisation du système numérique de réservation, de distribution de nourriture et de paiement en raison de difficultés techniques, ce qui affecte les conditions de distribution des repas et la programmation des quantités à préparer.

❖ Mesures et activités à entreprendre pour remédier aux difficultés et lacunes liées à l'atteinte de l'objectif stratégique 3.1 : Développer les activités de prise en charge de l'étudiant :

A travers des dialogues de gestion et des ateliers relatifs à la mise en place du système de contrôle interne et à l'harmonisation des manuels de procédure des œuvres universitaires, tenus avec les sous-programmes et les cadres de l'unité de Gestion du Budget par Objectifs et les autres parties prenantes au niveau des unités opérationnelles et notamment les réunions tenues pour discuter les budgets des sous-programmes, un certain nombre de mesures ont été prises pour remédier aux difficultés et aux insuffisances qui impacte la performance du programme, et parmi les propositions et mesures les plus importantes, nous mentionnons:

- L'abandon progressif de la sous-traitance et de la location des bâtiments et la programmation de nouvelles créations d'établissements, notamment dans les régions d'intérieur où la capacité d'accueil des étudiants est insuffisante, et principalement dans les régions de Sousse, Kairouan, Sidi Bouzid et Mahdia.
- Assurer une meilleure coordination entre toutes les parties prenantes pour réduire les délais de réception des bâtiments objet de construction ou d'aménagement.
- Généraliser la mise en place du système numérique de distribution des repas et impliquer un plus grand nombre de restaurants universitaires dans le processus de la certification.
- doter les restaurants universitaires des techniciens supérieurs de la santé et de la sécurité alimentaire et des techniciens spécialistes en nutrition afin de mieux encadrer et de former les cuisiniers.
- La mise en place d'un système informatique de gestion de stocks dans les restaurants universitaires qui permet de suivre leur activité.
- Allouer les crédits nécessaires pour intégrer une partie des restaurants universitaires restants, et dont la certification est programmée durant la période 2023-2025, dans le processus de certification.

| Les restaurants universitaires éligibles à adhérer dans le processus de certification 2023-2025 | | | |
|--|--|-----------|--|
| 1 | Restaurant Universitaire Bouchoucha | 08 | Restaurant Universitaire Elwahat Gabès |
| 2 | 2 Restaurant universitaire à Moknine | 09 | Restaurant universitaire Zayatine à Sfax |
| 3 | Restaurant Universitaire Néapolis à Nabeul | 10 | Restaurant Universitaire à Sidi Bouzid |
| 4 | Restaurant Universitaire à Kasserine | 11 | Restaurant Universitaire Manara à Gabès |
| 5 | Restaurant universitaire à Zaghouan | 12 | Restaurant Universitaire Ali Charfi à Sfax |
| 6 | Restaurant Universitaire à Djerba | 13 | Restaurant Universitaire Hussein Aljaziri à la Manouba |
| 7 | Restaurant Universitaire à Kairouan | 14 | Restaurant du Cité Sicaveniria au Kef |

Objectif stratégique 3.2 : Améliorer le bien-être et l'épanouissement des étudiants :

L'objectif est de prendre en charge les activités estudiantines en parallèle avec les activités académiques et de d'assurer les conditions appropriées pour faciliter l'intégration de l'étudiant dans le milieu universitaire et d'adapter son comportement selon les règles de la coexistence et de l'acceptation de l'autre et de pratiquer diverses activités culturelles, artistiques et sportives pour parfaire ses talents et enrichir ses acquis scientifiques.

Il convient de noter que les indicateurs liés à cet objectif ont connu une évolution constante et positive qui s'est rapprochée du niveau des estimations concernant le nombre d'étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique. Cet indicateur sera renforcé après le recours à l'assistance psychologique, à distance, en adoptant une plateforme numérique accessible à tous les étudiants et le suivi de la réalisation du programme d'activité annuel des psychologues dans les foyers, les cités et les centres culturels universitaires qui consiste à fournir des séances d'écoute collective et individuelle et à organiser des séminaires et des manifestations pour la sensibilisation, et la prévention sanitaire et psychologique.

Cet objectif a également enregistré un taux de réalisation élevé au niveau de l'indicateur relatif au taux de participation aux activités culturelles et sportives par rapport à l'année précédente, et s'est rapproché du niveau des estimations et des attentes.

Le pourcentage des étudiantes est nettement supérieur puisqu'il représente environ 2/3 du nombre des bénéficiaires, que ce soit au niveau de l'accès à l'hébergement public ou de l'assistance psychologique, ainsi que du taux de participation à des activités culturelles et sportives, comme le montre le tableau suivant :

| | Nombre Total | Pourcentage d'accès et participation des étudiantes |
|--|--------------|---|
| Résidents de foyers universitaires | 61162 | 74,17 % |
| Bénéficiaires de l'assistance psychologique | 14863 | 71,78 % |
| Inscrits dans les activités culturelles et sportives | 19211 | 73,65 % |

Indicateur3.2.1 : Taux d'étudiants bénéficiaires de l'assistance psychologique :

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 | Valeur cible | Année |
|--|-------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|--|--------------|-------|
| Taux d'étudiants bénéficiaires de l'assistance psychologique | Pourcentage | 21,93% | 17,56% | 24,83% | 24,31% | 97,91% | 27,49 % | 2024 |

Cet indicateur se focalise sur le pourcentage d'étudiants qui bénéficient d'une assistance psychologique par rapport au nombre total des résidents, compte tenu des programmes mis en œuvre par les responsables concernés par le domaine de l'assistance psychologique, visant le traitement des troubles de comportement et l'assistance des étudiants ayant des difficultés d'intégration en milieu universitaire, notamment les nouveaux bacheliers.

Concernant les résultats enregistrés au cours de l'année universitaire 2021-2022, nous constatons une évolution positive du nombre de bénéficiaires de l'assistance psychologique par rapport à l'année dernière de 9445 étudiants à 14863, atteignant 97,91% des estimations.

L'une des raisons les plus importantes de l'évolution du nombre de bénéficiaires, avec un écart de 5418 étudiants bénéficiaires supplémentaires, est l'abandon des mesures prises pour faire face à la propagation de l'épidémie de Covid-19 et notamment l'interdiction de tous les rassemblements et manifestations, y compris les séances d'écoute, l'accompagnement psychologique et les séminaires scientifique de sensibilisation, de même, ce résultat est dû à l'efficacité dans de la mise en œuvre des programmes d'activité annuels des psychologues dans les différents établissements d'œuvres universitaires et la réalisation de nombreuses interventions préventives et curatives.

Indicateur 3.2.3 : Taux des étudiants adhérents dans les clubs culturels et sportifs

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 | Valeur cible | Année |
|--|--------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|---|---------------------|--------------|
| Taux des étudiants adhérents dans les clubs culturels et sportifs | Pourcentage | -65,44% | -36,17% | -9,5 | %42,22 | % 40,63 | 5,18 % | 2024 |

Cet indicateur a enregistré une évolution positive par rapport à l'année dernière avec l'ajout d'environ 9392 participants, passant d'un pourcentage d'adhérents aux clubs de 18,26% à environ 31,41% du nombre total de résidents et atteignant 98,90% des estimations et des attentes.

Cette évolution est due à la levée de toutes les mesures liées à la lutte contre la pandémie de Covid-19 d'une part, et à l'amélioration des infrastructures, en particulier des espaces aménagés pour les activités sportives.

Les résultats obtenus par cet indicateur doivent être améliorés compte tenu des ambitions du programme et de la valeur cible attendue de 41,30 %, ce qui nécessite la prise des mesures pour motiver les étudiants à pratiquer des activités sportives et à s'engager dans divers clubs et associations culturelles, et pour résoudre les problèmes liés à la contractualisation avec des animateurs occasionnels dans le domaine culturel et sportif.

Indicateur 3.2.2 : Evolution des manifestations culturelles, scientifiques et sportives

| Indicateur de performance | Unité | Réalisations 2020 | Réalisations 2021 | Prévisions 2022 | Réalisations 2022 | Réalisations de 2022 par rapport aux estimations de 2022 | Valeur cible | Année |
|---|--------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|---|---------------------|--------------|
| Evolution des manifestations culturelles, scientifiques et sportives | Pourcentage | 13,81 % | %18,26 | 31,76 | 31,41 | %98,90 | 41,30 % | 2024 |

Cet indicateur est considéré comme un indicateur de produit en raison de son impact sur le niveau des productions culturelles dans les différents domaines, qui traduit et reflète les efforts des clubs culturels, scientifiques, sportifs et de loisirs, par l'organisation des événements artistiques et de loisirs accessibles à un grand nombre d'étudiants bénéficiaires.

Cet indicateur a connu une évolution importante de 42,22% par rapport à l'année universitaire précédente 2020-2021, bien que les résultats obtenus de cet indicateur soient encore loin du niveau de la valeur cible fixée pour l'année 2024.

Il convient de noter que la définition de la manifestation culturelle aux termes de cet indicateur a été révisée en exigeant la participation d'un grand nombre de bénéficiaires, avec le recours à des

compétitions entre les clubs culturels et sportifs, que ce soit au niveau régional, national ou international.

Il est prévu que cet indicateur évolue proportionnellement à l'évolution continue du nombre d'espaces culturels et sportifs et à l'amélioration des d'équipements destinés aux diverses activités.

❖ **Les problèmes et lacunes les plus importants associés à l'atteinte de l'objectif stratégique**

3.2 : Favoriser le bien-être et l'épanouissement des étudiants :

- L'insuffisance de psychologues, car il ya 19 psychologues seulement dans 95 établissements d'hébergement universitaires et 17 centres culturels, et le manque de transport pendant la nuit pour les déplacements des psychologues, ainsi que pour l'organisation de certaines manifestations culturelles interinstitutionnelles.
- Manque des locaux équipés pour les psychologues dans les établissements.
- Manque d'espaces dédiés aux activités culturelles et sportives.
- Insuffisance des crédits alloués aux activités culturelles et sportives dans les établissements, en particulier les centres universitaires pour l'animation culturelle et sportive.
- La lourdeur des procédures liées au paiement des intervenants et encadreurs externes dans le domaine culturel et sportif et leur réticence à travailler dans les établissements universitaires en raison du faible tarif de la séance d'animation.
- Inexistence de centres universitaires pour l'animation culturelle et sportive dans Certaines régions
- Manque d'équipements culturels et sportifs dans les établissements.

❖ **Mesures et activités à réaliser pour améliorer les indicateurs pour l'Objectif Stratégique**

3.2 : Favoriser le bien-être et l'épanouissement des étudiants :

- Augmenter les fonds destinés aux activités culturelles et sportives dans les établissements et faciliter les procédures de contractualisation avec les prestataires de services dans le domaine culturel et sportif pour encourager les étudiants et les motiver à s'engager dans ce genre d'activité.
- Fournir les moyens de transport et les équipements nécessaires à l'organisation de manifestations culturelles et sportives, notamment celles destinées à développer l'activité des centres culturels et sportifs universitaires,

- Construire des centres universitaires pour l'animation culturelle et sportive dans les régions de Beja, Kef, Sidi Bouzid, Kasserine, Mahdia, Bizerte, Monastir et Ben Arous
- Organiser des sessions de formation pour les directeurs de centres culturels universitaires et renforcer le capital humain par de nouveaux recrutements permanents dans le domaine de l'animation culturelle et sportive.
- Intensifier les sessions de formation au profit des psychologues et améliorer leurs conditions de travail,
- Contracter avec des nouveaux psychologues pour atteindre le ratio d'un psychologue pour 1000 étudiants.
- Diversifier les activités sportives dans les différentes spécialités, notamment individuelles et les sports de loisirs qui ne nécessitent pas la mobilisation des beaucoup de moyens financiers ou logistiques.
- Assurer la création d'une nouvelle structure sportive, "La Fédération Sportive Universitaire", pour organiser et soutenir les activités sportives universitaires,
- Généraliser les centres de médecine universitaire pour la prévention et les actions curatives en partenariat avec le ministère de la Santé et les doter des sociologues en coopération avec le ministère des Affaires sociales.

2- Résultats de l'exécution du budget programme :

Au total, 402.206 crédits ont été alloués au programme des œuvres universitaires pour l'année 2022, et les crédits réalisés se sont élevés à 408.753, soit un taux de réalisation de 101,12 %, avec un taux de 99,02% pour les dépenses de rémunération, 137,96% pour les dépenses de fonctionnement, et 96,75% pour les dépenses d'intervention. Et il est de 101,55% pour les dépenses d'investissement. Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant :

Tableau3 : Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux estimations

Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

| Intitulé des dépenses | | Prévisions 2022 | Réalizations 2022 (2) | Réalizations par rapport aux prévisions | |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|---|--------------------------------|
| | | ----- LF Compl 2022 (1) | | Montant (2)-(1) | Taux d'exécution (2)/(1) |
| Dépenses de rémunération | Crédits d'engagement | 113 398 | 112 288 | -1 110 | 99,02% |
| | Crédits de paiement | 113 398 | 112 288 | -1 110 | 99,02% |
| Dépenses de gestion | Crédits d'engagement | 33 430 | 46 120 | 12 690 | 137,96% |
| | Crédits de paiement | 33 430 | 46 120 | 12 690 | 137,96% |
| Dépenses d'interventions | Crédits d'engagement | 229 777 | 222 315 | -7 462 | 96,75% |
| | Crédits de paiement | 229 777 | 222 315 | -7 462 | 96,75% |
| Dépenses d'investissement | Crédits d'engagement | 39 640 | 29 741 | -9 899 | 75,03% |
| | Crédits de paiement | 27 601 | 28 029 | 428 | 101,55% |
| Total | Crédits d'engagement | 416 245 | 410 465 | -5 798 | 98,61% |
| | Crédits de paiement | 404 206 | 408 753 | 4 530 | 101,12% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Tableau 4 : Exécution du budget du programme pour 2022 par rapport aux estimations
Répartition sous programmes et par activités (C. de paiement)

| Activités | LF 2022 Mise à Jour | Réalisations 2022 | Ecart | Taux de réalisation |
|---|------------------------|-------------------|---------------|---------------------|
| Pilotage des Œuvres universitaires et gestion des bourses et prêts universitaires | 226 441 | 215 771 | 10 670 | 95,29% |
| N°2 : Hébergement et activités estudiantines à Paris | 1 000 | 1 000 | 0 | 100,00% |
| Total Sous-Programme 1 : Pilotage des Œuvres universitaires en Tunisie et à l'étranger | 227 441 | 216 771 | 10 670 | 95,31% |
| Sous-Programme 2: Offices des Œuvres universitaires au Nord | 86 378 | 89 208 | -2 830 | 103,28% |
| Sous-Programme 3: Offices des Œuvres universitaires au Centre | 46 117 | 49 822 | -3 705 | 108,03% |
| Sous-Programme 4: Offices des Œuvres universitaires au Sud | 44 270 | 52 952 | -8 682 | 119,61% |
| Total Général | 404 206 | 408 753 | -4 547 | 101,13% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Le programme des œuvres universitaires a atteint des taux de réalisation élevés dont la plupart ont dépassé le 100 % ; en particulier la partie des dépenses de fonctionnement, pour laquelle un montant de 12690 MD a été transféré de la partie des dépenses d'intervention du même programme (5033 MD) et de la partie de la rémunération du programme enseignement supérieur (7657 MD) et ce, pour faire face à l'augmentation des dépenses de nutrition des établissements des œuvres universitaires.

L'existence des reliquats de crédit à la partie d'intervention relatives aux les bourses universitaires à l'intérieur est dû à la non parution du décret concernant l'augmentation du plafond de revenu annuel pour l'éligibilité à la bourse. Il en va de même pour les rubriques budgétaires relatives à l'organisation de festivals et des événements culturels dont le reliquat des crédits non dépensé est dû au ralentissement des activités culturelles et sportives en raison des répercussions de la pandémie sanitaire.

Programme « Pilotage et appui »

Programme « Pilotage et appui »

Responsable du programme : Mr. Makram DRISS, Directeur Général des services communs 2017-2022

Responsable du programme : Mr. Mohamed Dhrif , Directeur Général des services communs Depuis avril 2023

1/ Résultat du programme :

Le programme de pilotage et appui veille à la bonne réalisation des orientations nationales du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en tant que locomotive du développement vu les transformations rapides que connaît le monde et ce, à travers une bonne gouvernance avec des méthodes de gestion efficaces et modernes basées sur des normes et des indicateurs de performance précis.

Cette approche assure l'efficacité et l'efficience des programmes et des projets réalisés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et permet de développer les ressources humaines et financières du secteur pour faire face aux défis relatifs aux difficultés et contraintes des finances publiques qui se traduisent par une réduction des recrutements des agents et une baisse des dépenses de fonctionnement.

Cette situation nécessite un développement des ressources propres des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et une rationalisation de leur exploitation.

Les objectifs stratégiques les plus importants de ce programme sont :

- L'amélioration de la gestion des ressources humaines.
- La soutenabilité du budget et l'amélioration de la gestion des ressources financières

Objectif 4.1 Développer la gouvernance de la mission :

Le programme vise à développer l'aspect prospective et de pilotage de la mission en s'appuyant sur le suivi, l'évaluation et la planification pour et la coordination entre les différents programmes, ainsi que le développement d'une politique de communication du ministère et de son système d'information et son implication dans l'effort national visant l'ouverture de l'administration aux citoyens

le taux de réalisation de cet objectif est important, en effet le taux de réalisation des tous ces indicateurs a dépassé 100%.

Indicateur 4-1-1 Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage du ministère.

| Indicateurs | unité | Réalisation | Réalisation | Prévisions | Réalisation | Réalisation | Valeur cible |
|--|-------|-------------|-------------|------------|-------------|---------------------------------|--------------|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2022 | 2022 par rapport prévision 2022 | |
| | | | | 1 | 2 | (1)/(2) | 2024 |
| Indicateur 4.1.1: Taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage du ministère | % | - | 46.1 % | 60 % | 61 % | 101.6% | 65 % |

Le taux de réalisation des décisions et des recommandations prises par les comités de pilotage du ministère lors de leurs réunions (les comités de pilotage du ministère, dont les décisions et recommandations seront prises en compte, sont le Conseil des universités + le Comité de contrôle interne + le comité de suivi de l'unité de gestion budgétaire par objectifs) a connu une amélioration due à l'effort consacré pour le suivi des décisions du conseil des universités et le comité de suivi de l'unité de gestion budgétaire par objectifs

En effet, Le taux de réalisations en 2022 par rapport aux estimations de la même année a atteint 101.6% et cela est dû à l'effort déployé pour mettre en œuvre les décisions des structures de pilotage du ministère qui sont importants pour incarner la politique du ministère visant à développer le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Néanmoins, le nombre de décisions qui ont été mises en œuvre par rapport au total des décisions et recommandations qui ont été prises par ces comités n'a pas dépassé en moyenne 61%, ce taux est principalement dû à la difficulté de suivre et de mettre en œuvre certaines décisions et recommandations dont plusieurs structures à la fois sont concernées en plus de l'absence d'une structure chargée du suivi de la mise en œuvre des décisions et des recommandations du conseil des universités au ministère.

Indicateur 4-1-2, le taux de développement des utilisateurs du site Internet du Ministère :

| Indicateurs | unité | Réalisati on 2020 | Réalisati on 2021 | Prévisio ns 2022 | Réalisati on 2022 | Réalisation 2022 par rapport prévision 2022 | Valeur cible |
|--|-------|-------------------------|-------------------------|------------------------|----------------------|---|-----------------|
| | | | | 1 | 2 | (1)/(2) | 2023 |
| Indicateur 4.1.2: le taux de développement des utilisateurs du site Internet du Ministère | % | - | 13 % | 15 % | 16 % | 106% | 19 % |

L'indicateur de l'évolution du nombre d'utilisateurs des sites Web du ministère a connu une augmentation entre 2021 et 2022, le nombre d'utilisateurs du site Web officiel du ministère au cours des 12 derniers mois étant de 773.488k utilisateurs tandis que le nombre d'utilisateurs de la page Facebook du ministère est de 623.208 k utilisateurs.

L'évolution de cet indicateur est dû à l'intérêt accordé aux publications du ministère, qui intéressent la communauté universitaire, notamment les étudiants, les enseignants, les agents administratifs.

Le ministère permet, via son site internet et sa page Facebook, de publier des rapports, des statistiques et les nouveautés tout au long de l'année universitaire.

Cet indicateur relatif à l'évolution du nombre des utilisateurs des sites du ministère est appelé à s'améliorer durant les années qui viennent et ce, à travers :

- ✓ Fournir plus d'informations sur le site Web du ministère et assurer le processus de mise à jour.
- ✓ Assurer plus d'interaction et de communication avec les abonnés de la page Facebook du Ministère en clarifiant les informations publiées et en répondant aux questions.
- ✓ Hébergement des sites Web et des sites des services à distance.
- ✓ Développement du site web du Ministère

Indicateur 4-1-3 Taux d'exécution du programme de développement des services à distance.

| Indicateurs | unité | Réalis | Réalisa | Prévisions | Réalisati | Réalisation | Valeur |
|---|-------|--------|---------|------------|-----------|------------------------|--------|
| | | ation | tion | 2022 | on 2022 | 2022 par | |
| | | 2020 | 2021 | 1 | 2 | rapport prévision 2022 | cible |
| | | | | | | (1)/(2) | 2024 |
| Indicateur 4.1.3: Taux d'exécution du programme de développement des services à distance. | % | 40% | 45 % | 50 % | 50 % | 100% | 58.3 % |

La stratégie du ministère consiste à développer un ensemble de nouveaux services à distance ou à développer et mettre à jour annuellement des applications existantes.

Jusqu'en 2022, le ministère a pu inclure 46 services en ligne, en 2022 la direction de l'informatique a pris en charge le développement de 5 services sur un total de 10 services programmés qui sont :

- Mise en place du système de gestion du courrier électronique au niveau de l'administration centrale et des universités.

- Mise en place du portail des services administratifs numériques, intranets, au profit des fonctionnaires et agents du Ministère, en coordination avec le Centre National d'Information, ce portail offre un certain nombre de services en ligne qui facilitent le processus d'obtention de certains documents.
- intégration des services d'échange de données liées à l'inscription universitaire à distance dans le système national d'interopérabilité des systèmes d'information.
- Mise à jour de l'application relative à la gestion des concours internes de promotions du corps administratif
- Compléter le répertoire national des offres de formation universitaire

Le rythme de mise en place des services à distance est en dessous des attentes, le taux de réalisation ne dépasse pas 50%, un taux modeste compte tenu de l'objectif visé pour la digitalisation de l'administration. Ceci est dû au manque des cadres spécialisés en développement informatique et de la complexité du manuel de procédures pour certains services administratifs.

Difficultés et problèmes liés à l'objectif stratégique : Développer la gouvernance de la mission :

- La difficulté de suivre la mise en œuvre de certaines décisions et recommandations du conseil des universités qui touchent plusieurs structures administratives et dont l'exécution s'étalent sur plusieurs années.
- Absence d'une structure chargée du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du conseil des universités.
- la complexité des manuels de procédures pour les services fournis par le ministère, ce qui entraîne la difficulté de les mettre en ligne.
- L'absence d'un tableau de bord permettant au site de collecter et d'analyser des statistiques, on fait actuellement recours aux statistiques de la page Facebook et à l'exploitation des technologies «Analytics Google ».
- le départ des cadres spécialisés dans programmation et l'arrêt de recrutement à la fonction publique.
- Le manque des ressources humaines dans le domaine de l'informatique spécialisé et de la gestion des réseaux informatiques et ce, au niveau de l'administration centrale et des établissements universitaires.

Mesures et procédures à prendre pour éviter les difficultés et problèmes liés à l'objectif stratégique : Développer la gouvernance de la mission :

- Mettre en place une structure administrative chargée du suivi des décisions du conseil des universités
- apporter les ressources financières pour le développement du système d'information du ministère pour bien exploiter les applications informatiques et faciliter l'accès aux services administratifs fournis aux usagers et notamment les étudiants, tout en facilitant l'accès à l'information et au réseau national universitaire, et en assurant sa sécurité
- réviser le manuel de procédure de chaque service du ministère afin de le simplifier et de l'alléger pour faciliter sa mise en ligne
- Mise à jour périodique du site Web du Ministère et sa restructuration
- rendre le site Web du ministère plus interactive.
- Mise en place d'un tableau de bord pour le site Internet du ministère afin de collecter et d'analyser les statistiques.
- Publier tous les documents, décisions et publications du Ministère.
- développer et renforcer les ressources humaines spécialisées dans le développement de logiciels web, qui est l'un des facteurs les plus importants qui permet la réalisation des objectifs escomptés.

Deuxième objectif stratégique : Améliorer la gestion des ressources humaines.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des orientations nationales visant à maîtriser la masse salariale pour renforcer à l'investissement et à maintenir les équilibres financiers de l'Etat tout en développant le facteur humain (formation, recrutement, gestion de carrière...).

Le taux de réalisation de cet objectif est considéré moyen étant donné que les indicateurs de performance de cet objectif ont atteint les résultats suivants :

Indicateur 4-2-1 Taux d'exécution de la masse salariale

| Indicateurs | unité | Réalisation | Réalisation | Prévisions | Réalisation | Réalisation | Valeur |
|--|-------|-------------|-------------|------------|-------------|---------------------------------|--------|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2022 | 2022 par rapport prévision 2022 | |
| | | | | 1 | 2 | (1)/(2) | 2024 |
| Indicateur 4-2-1 Taux d'exécution de la masse salariale | % | 98.9% | 99.74% | 100.05 % | 97.6 % | 97.55% | 100% |

Le Taux d'exécution de la masse salariale en 2022 a été de 97.55%, soit une baisse par rapport aux estimations et par rapport aux réalisations de 2021 qui était de 99,74%.

Indicateur 4.2.2: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires

| Indicateurs | unité | Réalisation | Réalisation | Prévisions | Réalisation | Réalisation | Valeur |
|---|-------|-------------|-------------|------------|-------------|---------------------------------|--------|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2022 | 2022 par rapport prévision 2022 | |
| | | | | 1 | 2 | (1)/(2) | 2024 |
| Indicateur 4.2.2: Taux du personnel formé dans les domaines prioritaires | % | 18.3% | 14.32% | 15 % | 8.4 % | 56% | 25 % |

Au cours de l'année 2022, cet indicateur a connu une baisse significative, puisque le taux de réalisation n'a pas dépassé 56% des prévisions et ce, principalement en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires de la formation dans les thématiques prioritaires, puisque leur nombre a été de 1500, contre 2607 en 2021.

A noter que le ministère et les établissements concernés ont organisé 273 sessions de formations auxquelles ont participé environ 3.880 bénéficiaires et 44% du budget alloué à la formation a été consommé.

La baisse constatée pour cet indicateur est principalement due au fait que certaines structures n'ont pas organisé des formations, à l'instar de l'université de Sousse, et le Centre Al-Khwarizmi cck , alors que d'autres structures ont organisé des nombreuses formations, telles que l'administration centrale, les universités de Monastir, Manouba, Sfax, Gabès et Gafsa, l'office Universitaires du Nord, le Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique et le Centre de Recherche en Microélectronique et Nanotechnologie Sousse.

Difficultés et problèmes liés à l'objectif stratégique : Améliorer la gestion des ressources humaines.

- Le retard dans l'approbation du plan annuel de formation par la présidence du gouvernement, qui n'a été fait que le 22 mai 2022
- Le retard dans l'approbation de l'appel d'offres de formation par le contrôle des dépenses publiques qui n'a été fait qu'en septembre 2022 alors que le rapport final de dépouillement et d'évaluation des offres techniques et financières comportant 18 sessions de formations a été transmis le 17 février 2022.
- Certaines structures n'ont pas pu compléter leurs plans de formation à cause de l'absence des offres de formation dans certaines spécialités ou de l'imprécision des cahiers des charges relatifs à la formation, ce qui a abouti à des appels d'offres infructueux et dans certains cas à la non-conformité des offres des bureaux de formation soumissionnaires à l'appel d'offres aux spécificités techniques prévues par les Termes de références.
- Une faible exécution des programmes de formation au niveau de certaines universités et un manque de formation interne en plus des budgets limités alloués à la formation du personnel au sein de certains centres de recherche.
- La difficulté d'estimer les crédits à allouer pour les dépenses relatives aux contrats des enseignants.

Mesures et procédures à prendre pour éviter les difficultés et problèmes liés à l'objectif stratégique : Améliorer la gestion des ressources humaines.

- La Sensibilisation des responsables de la formation dans les universités, les offices d'œuvres universitaires et les centres de recherche scientifique à l'importance des formations dans les thématiques prioritaires pour améliorer et développer les capacités de leurs agents.

- inciter les différentes structures à intensifier les formations prioritaires afin d'augmenter le nombre des agents formés dans ces domaines, à travers :

- la création d'un service chargé de la formation aux universités, aux centres de recherche scientifique et aux offices d'œuvres universitaires afin de résoudre le problème des ressources humaines chargées du suivi et de la mise en œuvre des plans de formation

- l'augmentation des crédits alloués à la formation pour certaines structures pour leur permettre de compléter leur plan de formation.

- le suivi de l'exécution des programmes de formation des différentes structures en exigeant des rapports d'exécution semestriels au lieu d'annuels

- l'organisation des sessions de formation tout au long de l'année.

- Intensifier les formations à distance.

Objectif 4.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ressources financières du ministère à travers la bonne exécution et le suivi du budget et l'amélioration du taux d'exécution du budget et notamment les crédits d'investissement tout en assurant la soutenabilité budgétaire et en veillant à la bonne gestion des crédits et des biens du ministère.

La bonne exécution du budget doit être assurée lors de la préparation et de la réalisation, à travers la maîtrise du planning d'exécution du budget et la rationalisation de la gestion des biens et des dépenses de fonctionnement tout en assurant un environnement de travail adapté.

Cet objectif a enregistré un taux de réalisation modeste, en raison d'une faible estimation du coût de fonctionnement de l'agent vu l'augmentation importante des prix des biens et services fournis à l'administration, cependant, le taux d'exécution du budget a été élevé pour les parties rémunération et intervention en raison d'une bonne estimation

Indicateur 4-3-1 Taux d'exécution du budget :

| Indicateurs | unité | Réalisation | Réalisation | Prévisions | Réalisation | Réalisation | Valeur |
|---|-------|-------------|-------------|------------|-------------|---------------------------------|--------|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2022 | 2022 par rapport prévision 2022 | |
| | | | | 1 | 2 | (1)/(2) | 2024 |
| Indicateur 4-3-1 Taux d'exécution du budget : | % | 102.4% | 99.6% | 99.5 % | 98.81 % | 99.3% | 99.8 % |

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre du maintien des équilibres financiers de l'Etat, d'assurer la soutenabilité du budget, et une gestion plus efficiente et efficace des ressources financières du Ministère ainsi qu'une bonne exécution du budget en termes de prévision et de réalisation.

L'indicateur a enregistré une baisse par rapport aux estimation avec un taux de 98.81% .

Indicateur 4-3-2 Le coût de fonctionnement par agent

| Indicateurs | unité | Réalisation | Réalisation | Prévisions | Réalisation | Réalisation | Valeur |
|--|---------|-------------|-------------|------------|-------------|---------------------------------|--------|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2022 | 2022 par rapport prévision 2022 | |
| | | | | 1 | 2 | (1)/(2) | 2024 |
| Indicateur :4-3-2 Le coût de fonctionnement par agent | chiffre | 6013 | 5775 D | 5976 D | 8225 D | 72.6 % | 6723 D |

L'indicateur a atteint un niveau de réalisation d'environ 72,6%, en raison du coût élevé des différents biens et services fournis à l'administration.

Il est à noter qu'une réduction importante des coûts de gestion peut nuire aux conditions de travail et par conséquent à la rentabilité des salariés.

Difficultés et problèmes liés à l'objectif stratégique : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières.

- L'augmentation du coût de fonctionnement due à l'augmentation des prix des divers biens et services fournis à l'administration.
- L'objectif est lié aux budgets de tous les programmes, ce qui limite la responsabilité du chef du programme de pilotage et appui en rapport avec le taux de réalisation du budget.
- Il existe des facteurs externes qui entravent l'exécution de certains projets d'investissement, tels que les problèmes fonciers, les procédures de passation des marchés publics et le non-respect par certains entrepreneurs et fournisseurs de leurs obligations contractuelles
- Les frais de fonctionnement ne concernent pas seulement les dépenses liées directement aux agents, mais concernent le coût de l'ensemble des services dont beaucoup d'eux ont des coûts incompressibles (entretien, eau, électricité, jury de concours ...)

Mesures et procédures à prendre pour éviter les difficultés et problèmes liés à l'objectif stratégique : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des ressources financières

- améliorer la gestion des marchés publique en organisant des ateliers de travail, au profit des différents intervenants, relatifs à la préparation des cahiers des charges techniques et des rapports d'évaluation des offres et la maîtrise des procédures d'achat.

Par ailleurs, il ya lieu de réorganiser les structures concernées par l'exécution des marchés publics.

- la rationalisation de la gestion des biens et des dépenses de fonctionnement, et la création d'un environnement de travail adapté.
- Prévoir des ressources humaines suffisantes en nombre et en spécialité pour assurer la bonne utilisation des équipements.
- mettre en place un service dans chaque établissement chargé du suivi de la bonne exploitation et la maintenance du matériel et des équipements afin de réduire les dépenses de fonctionnement

- assurer une bonne coordination entre les institutions ayant des activités-similaires, notamment les offices des œuvres universitaires et les centres et les instituts de recherche, pour bénéficier de contrats de maintenance communs.

Tableau 3 : résultats de l'exécution du budget programme :

Les crédits alloués au programme de pilotage et appui pour l'année 2022 s'élèvent à 39, 466 MD et les crédits dépensés sont de 35,551 MD soit un taux de réalisation de 90,08%, le taux de réalisation est de 91.23% pour les dépenses de rémunérations alors qu'il n'a pas dépassé 84.37% pour les dépenses de fonctionnement, et 74.73% pour les dépenses d'interventions. Quant aux dépenses d'investissement, il s'élève à 92.46%.

Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant :

| Intitulé | Prévisions 2022 | | Réalisation s 2022 | Réalisation / Prévisions | |
|---------------------------|-----------------|----------------|--------------------|--------------------------|---------------------|
| | l.f | complémentaire | | montant | Taux de réalisation |
| Dépenses de rémunérations | engagement | 19 208 | 17 524 | -1 684 | 91,23% |
| | paiement | 19 208 | 17 524 | -1 684 | 91,23% |
| Dépenses de gestion | engagement | 6 852 | 5 781 | -1 071 | 84.37% |
| | paiement | 6 852 | 5 781 | -1 071 | 84.37% |
| Dépenses d'interventions | engagement | 843 | 630 | -213 | 74,73% |
| | paiement | 843 | 630 | -213 | 74,73% |
| Dépenses d'investissement | engagement | 3 900 | 5 877 | 1 977 | 150,69% |
| | | 12 563 | 11 616 | -947 | 92,46% |
| Total | engagement | 30 803 | 29 812 | -991 | 96,78% |
| | paiement | 39 466 | 35 551 | -3915 | 90.08% |

Sans tenir compte des ressources propres.

Tableau 4 : Exécution du budget de programme de l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par activités (dépenses de paiement)

| Activités | L.F 2022 | réalisation | déférence | Taux de réalisation |
|--|-----------------|--------------------|------------------|----------------------------|
| Pilotage des activités central | 15 776 | 15 721 | 55 | 99,65% |
| Politique des ressources humaine | 2 163 | 1 916 | 247 | 88,58% |
| Logistique et gestion du bâtiment | 11 423 | 8 763 | 2 660 | 76,72% |
| Système d'information | 2 935 | 2 664 | 271 | 90,77% |
| cck | 6 054 | 5 431 | 623 | 89,71% |
| c.p.u | 1 115 | 1 056 | 59 | 94,71% |
| totale | 39 466 | 35 551 | 3 915 | 90,08% |

Le taux de réalisation global a été d'environ 90%, avec quelques variations selon les activités, puisque ce taux n'a pas dépassé 76,72% pour les activités logistiques, bâtiments et équipements, en raison de la non-réalisation des toutes les études programmées, en plus du retard accusé par les procédures de passation des marchés relatifs à l'acquisition d'équipements administratifs et de moyens de transport au profit de l'administration centrale.

Il est à noter que des crédits d'un montant de 430 MD ont été virés de l'activité pilotage des activités centrales (prêts extérieurs) au profit du programme des œuvres universitaires pour la construction des foyers universitaires à Sfax financé par un prêt de la Banque Européenne d'Investissement.

Des crédits d'un montant de 560 MD imputés sur les ressources du budget de l'état ont été également virés de l'activité de gestion des services logistiques, des bâtiments et des équipements au profit du Programme antiterrorisme (Pilotage des activités centrales)